

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE
DU 20 NOVEMBRE 2014**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 20 45

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	39
Absents représentés	5
Absents excusés	1
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT NOVEMBRE à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 14 novembre 2014 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**PRESENTS**

MM. BOUYSSOU, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, Mme GAMBASIO, MM. MAYET, MARCHAND, Mme VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes WOJCIECHOWSKI, BERNARD Méhadée, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. TAGZOUT, HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, KIROUANE, PIERON, M. SEBKHI (jusqu'au POINT A), Mme MISSLIN, M. AIT AMARA, Mme SIZORN, M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mme POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. GOSNAT, Maire, représenté par M. BOUYSSOU,
Mme SEBAIHI, conseillère municipale, représentée par Mme VIVIEN,
M. ALGUL, conseiller municipal, représenté par M. TAGZOUT,
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par Mme GAMBASIO,
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme KIROUANE (à partir du POINT B),
M. RIVIERE, conseiller municipal, représenté par Mme POURRIOT.

ABSENT EXCUSE

M. MOKRANI, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

M. BOUYSSOU ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

M. BOUYSSOU. - *« Excusez-moi. En ouverture de cette séance, je tiens à vous transmettre les amitiés de notre maire, Pierre Gosnat, qui comme vous le savez, eu égard aux traitements qui sont les siens en ce moment, a décidé de provisoirement me transmettre la responsabilité d'animer cette séance du Conseil, mais aussi la vie municipale. Donc, je tiens à vous dire qu'il piaffe d'impatience de reprendre sa place parmi nous, que les traitements se passent bien et qu'il vous transmet son salut. Alors, avant de commencer la séance, je vais faire l'état des présences. D'abord avant de faire cet état des présences, vous aurez remarqué que nous avons légèrement changé la configuration de cette salle. Nous avons adapté de nouveaux micros à la sono existante qui donnent un son assez curieux, qui va nous perturber peut-être ce soir. Mais on va essayer de tenir quand même les choses. Notre ancien mobilier qui date du centenaire de l'hôtel de ville, c'est-à-dire de 1996, a rendu l'âme. Il y avait un risque d'accident du travail pour les élus de cette assemblée, donc nous avons improvisé une installation qui est tout à fait conforme et tout à fait esthétique, me semble-t-il. Et nous verrons, sous le contrôle de l'adjoint aux finances, si nous avons dans les mois à venir l'opportunité de renouveler le mobilier de cette salle ou si nous choisirons dans le contexte qu'on connaît d'investir l'argent ailleurs.*

Alors, je passe à l'état des présences. Hervé Rivière a donné procuration à Marie-Thérèse Pourriaud, Pierre Martinez à Patricia Gambiasio. Sabrina Sebaihi a donné procuration à Catherine Vivien. Ali Algül à qui nous envoyons nos amitiés, qui vient de subir un décès dans sa famille, il a perdu malheureusement sa sœur. Nous lui transmettons bien sûr nos amitiés et notre soutien. Il a donné procuration à Mourad Tagzout. Pierre Gosnat a donné procuration à Philippe Bouyssou. Et Jeanne Zerner devra peut-être nous quitter en cours de séance et transmettra sa procuration à Bozena Wojciechowski. Et je crois qu'également notre ami Bahri Sebkhî donne procuration à Ouarda Kirouane. Il va nous rejoindre, mais il va partir plus tôt et du coup, elle aura procuration en cours de séance. Et je n'ai pas été saisi d'autres procurations. Donc écoutez, le quorum étant atteint, je déclare la séance ouverte.

Nous avons à désigner une ou un secrétaire de séance, mais je crois que ça va être plutôt une. Y a-t-il des candidatures et je ne sais plus qui propose traditionnellement. C'est Fanny Sizorn. Fanny Sizorn, à toi. »

Mme SIZORN. - *« Merci. Je propose la candidature de Séverine Peter comme secrétaire de séance. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Fanny Sizorn. C'est une excellente proposition. Je vous propose que nous l'adoptions. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc, Séverine Peter, tu es élue. Nous t'engageons à prendre beaucoup de notes. »*

M. BOUYSSOU procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, candidate du groupe Front de Gauche, Communistes, Parti de Gauche, Ensemble et citoyens ayant réuni la majorité des suffrages, est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

M. BOUYSSOU. - « Alors, j'ai plusieurs points à vous signaler. Vous avez des documents qui sont consultables en séance, notamment en ce qui concerne le point 6 concernant les produits irrécouvrables. Vous avez l'état qui est à votre disposition - enfin, l'état des créances irrécouvrables, pas l'État en tant que tel - dans cette séance. Point 19, la question du tramway entre Orly et Paris, vous avez la charte d'aménagement transport qui est consultable en séance. Concernant le point 24, vous avez également consultable en séance le rapport d'activité du Sifurep et d'autres rapports inhérents. Vous avez dans les sous-mains en ce qui concerne le point C, le bulletin de vote que nous avons par bonheur collectivement élaboré et qui est un bulletin de vote unique, qui regroupe l'ensemble des composantes du Conseil municipal, donc ce qui est une bonne chose. Donc, on aura à désigner le jury de concours dans le prolongement du rapport que Méhadée Bernard nous présentera.

J'ai une information à vous donner. Nous avons malheureusement été contraints de vous proposer, de retirer de fait deux points de l'ordre du jour qui étaient dans les affaires sans présentation orale. Il s'agit du point 9, acquisition de la plateforme Charles Foix - je ne vais pas développer ce point, je pense que tout le monde l'aura compris - et le point 10 qui est l'acquisition d'un volume à la société Infinim. Il s'agit du projet de construction de logements sur le terrain Lamant Coutant, où la ville devait acquérir en anticipation de la réalisation du projet un volume destiné à faire une crèche municipale. Il se trouve que le service de l'État France Domaine ne nous ayant pas transmis ses avis, nous sommes donc, en l'absence de ces avis de France Domaine, dans l'incapacité d'accomplir cette délibération. Ça révèle encore une fois que la RGPP (révision générale des politiques publiques) a laissé des traces dans les services de l'État et que le rythme de travail n'est pas conforme à celui du rythme de nos décisions. Et je pense qu'on ne peut que le regretter.

Ceci étant dit, nous avons maintenant à approuver le compte rendu de la séance du 25 septembre, puisqu'en octobre, nous avons, si je puis me permettre cette expression triviale, zappé le Conseil Municipal eu égard à la période des vacances scolaires et du risque d'un taux d'absentéisme important parmi nous. Donc, je vous sou mets ce compte rendu des débats du 25 septembre dernier. Qui est d'accord pour adopter ce compte rendu ? Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc, c'est adopté. Nous allons pouvoir passer à l'ordre du jour. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 25 septembre 2014.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

VOEU

Transatlantic Free Trade Area (TAFTA) appelé « le grand marché transatlantique »
 Vœu présenté par le groupe Europe Écologie - Les Verts au nom de la majorité municipale

M. BOUYSSOU. - *« Et je crois que nous avons ce soir deux vœux qui nous sont présentés. Il y a deux vœux proposés au nom de la majorité municipale. L'un présenté par le Groupe Europe Écologie Les Verts concernant le TTIP TAFTA. Qui rapporte sur ce point ? Romain Zavallone. Eh bien, Romain Zavallone, tu as la parole. »*

M. ZAVALLONE. - *« Merci. Monsieur le Premier Adjoint, chers et chères collègues, Mesdames, Messieurs. Le 8 juillet 2013, l'Union européenne et les États-Unis ont entamé des négociations en vue de conclure un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement : TTIP. Derrière cette appellation opaque, plus connue sous le nom de TAFTA se cache bien plus qu'un simple arrangement bilatéral sur les tarifs douaniers. Il prévoit en effet une harmonisation de toutes les législations entre les parties. En clair, ce sont toutes les normes, lois et réglementations au service de la qualité et contre les dérives industrielles qui sont remises en question. Notre modèle culturel, social et sociétal est souvent jugé outre Atlantique trop contraignant et couteux. Il s'agit bien d'un pacte de libéralisation extrême du marché international par lequel les pleins pouvoirs seront donnés aux grandes firmes industrielles. Nous ne pourrons plus, dans le cadre de son application, interdire la culture d'OGM en plein champ et leur distribution dans le commerce, l'exploitation des huiles et gaz de schiste par fracturation hydraulique, les viandes hormonées ou chlorées, la modification chimique du vin, pour ne citer que ces exemples marquants, sans risquer d'être poursuivis par des tribunaux extrajudiciaires privés tenus par des firmes multinationales et condamnés par ceux-ci à payer d'insupportables amendes pour dommages et intérêts. Le soutien public au circuit court, aux entreprises locales, à l'économie sociale et solidaire, à l'agriculture non productiviste, aux énergies renouvelables et au développement durable de nos territoires pourrait se voir accuser d'atteinte à la libre concurrence. Mais au-delà des biens matériels, cet accord met également en danger des droits d'auteur, brevets, propriété intellectuelle, informations personnelles et liberté individuelle. Les états se verraient ainsi privés de leur pouvoir législatif et réglementaire pour se livrer pieds et poings liés à la seule logique de la rentabilité des marchés mondiaux. Après l'échec depuis 1995 de toutes tentatives d'accord international de libéralisation des échanges, cet accord négocié dans la plus grande opacité au niveau européen est une nouvelle charge des lobbies aussi éloignés de nos logiques territoriales que de l'intérêt de leur population. Un accord similaire se prépare également dans des conditions et avec des conséquences identiques entre l'Union européenne et le Canada, le CETA, et risque d'ouvrir discrètement la brèche pour son grand-frère TAFTA. Nous sommes aujourd'hui tous et toutes concernés et menacés par ces accords, dont on imagine encore mal les conséquences.*

Aujourd'hui, chers collègues, ainsi je vous demande d'approuver ce vœu anti-TAFTA et de rejoindre par ce fait les régions Île-de-France, PACA, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Auvergne, Franche-Comté, Limousin et les villes de Paris, Villejuif, Villeneuve-Saint-Georges, Montreuil, pour ne citer que les plus proches de nous et de demander l'arrêt des négociations en vue de l'accord de partenariat transatlantique TTIP-TAFAT ainsi que du rejet du projet d'accord UE-Canada CETA, de demander la diffusion publique de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TTIP-TAFTA, de refuser toutes tentatives d'affaiblissement du cadre législatif et réglementaire national ou européen en matière sociale, économique, sanitaire, culturelle, environnementale et de défense des services publics et de déclarer la ville d'Ivry, zone hors TTIP-TAFTA et s'associer à la mobilisation du collectif national Stop TAFTA. Je vous remercie pour votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Guillaume... Romain Zavallone, pourquoi Guillaume ? Qu'est-ce qui m'a pris là ? Ah oui, parce que j'ai vu Guillaume et je disais merci à Guillaume d'avoir enlevé la climatisation. Et si on pouvait baisser le chauffage d'ailleurs dans le genre, ce serait bien. Et donc, merci Romain Zavallone pour l'intervention. (rire) Pardon. Qui souhaite intervenir ? Mourad Tagzout. »*

M. TAGZOUT. - *« Merci. Cher Philippe Bouyssou, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je vais intervenir pour le groupe Front de Gauche sur ce vœu. L'Union européenne a 28 pays et est le premier importateur et exportateur mondial. Les États-Unis sont le premier partenaire de l'Union européenne qui exporte plus de 15 % et importe près de 12 % selon les chiffres de la Commission européenne. Autant dire qu'en termes d'échanges, tout se passe plutôt bien. Alors, pourquoi un grand marché transatlantique, pourquoi ce traité de libre-échange communément appelé TAFTA ? Soyons clairs, c'est une bataille idéologique et politique. Ni plus ni moins. L'objectif est d'engager toujours plus loin les états dans un libéralisme économique absolu et je dis bien uniquement économique. Parce que dès le début des années 2000, alors que l'Union européenne prône la libre circulation des hommes et des marchandises, alors qu'il est déjà question d'un grand marché libéré de toutes barrières commerciales, cette Union européenne a créé Frontex, agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures. Autrement dit, on veut la liberté pour le commerce, mais surtout pas pour les êtres humains. D'un côté, la chasse aux immigrés et aux sans-papiers, de l'autre des possibilités inédites de transgresser toutes les règles fragiles que le droit européen a pu instaurer au prix de nombreuses luttes. Car avec toutes ces limites, le droit européen reste encore largement plus exigeant sur les normes commerciales, écologiques, environnementales, sanitaires que le droit des États-Unis. Gaz de schiste, OGM, poulet aux hormones, données informatiques, brevets et services publics, la liste est tellement longue de tout ce que le TAFTA va rendre désormais possible par une harmonisation des règles en vigueur de part et d'autre de l'Atlantique. L'objectif est simple et très bien rappelé dans ce vœu : faire tomber toutes les barrières, saper tous les contre-pouvoirs qui pourraient contester, remettre en cause ne serait-ce qu'interpeler les grandes firmes internationales, le grand patronat et les actionnaires qui veulent ouvrir de nouveaux marchés pour accroître toujours plus leurs bénéfices, générer toujours plus de profits. Et l'aspect totalement opaque et secret des négociations, l'impossibilité de tout contrôle des élus comme des citoyens sur un projet qui bouleverse autant en profondeur nos sociétés relève d'un processus parfaitement antidémocratique, d'un nouveau coup d'État, un de plus. De partout s'élèvent des voix contre ce projet, des citoyens jusqu'aux députés européens, des collectivités territoriales aux organisations collectives et associatives.*

Un collectif Stop TAFTA s'est mis en place en France qui recense toutes les actions, toutes les mobilisations sur cette question. Les élus Front de Gauche d'Ivry se félicitent donc de cette initiative que d'autres communes ont déjà pu prendre. Je pense à Villeneuve-Saint-Georges ou Montreuil, mais aussi Villejuif à côté de nous. Au-delà de la symbolique d'un tel vœu, il nous faut interpeler le Gouvernement sur sa responsabilité. Il n'est plus possible de piétiner la démocratie. Nous le redisons ce soir avec force et avec tous : le TAFTA, on n'en veut pas. Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Mourad Tagzout. Saïd Hefad. »*

M. HEFAD. - *« Monsieur le Premier Adjoint, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les citoyens. Le groupe CCI approuve également ce vœu dans son intégralité. Le projet de traité TAFTA est dans la continuité du projet néolibéral qui vise à maximiser les profits en organisant une concurrence mondiale et sans entrave, quitte à détruire l'environnement, quitte à accroître l'insécurité sociale, quitte à zapper la démocratie. Tout ceci a lieu dans un silence assourdissant et en grand secret. Malheureusement, peu de nos concitoyens sont au fait de ce qui se passe, peu savent qu'il s'agit d'une attaque portée à toutes les règlementations qui pourraient être considérées comme un obstacle au commerce en mettant le droit multinational au-dessus de ceux des états. Et là, je pose une question : que fait notre gouvernement, que font nos députés, pour empêcher cet obscur accord, pour empêcher que ne soient restreints le droit au travail, les normes sociales, les normes environnementales, la protection de la vie privée et des consommateurs ? Nous sentant un peu impuissants face à cette machine, nous nous félicitons de l'appel à mobilisation de ce vœu et du refus de cet accord en déclarant notre ville, ville hors TTIP, hors TAFTA. Je vous remercie. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Saïd Hefad. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous en prie, M. Bouillaud. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci beaucoup. Nous ne prendrons pas part au vote sur ce point. Parce qu'on considère qu'une telle question n'a pas lieu d'être au sein d'un Conseil Municipal. Ce texte est encore au stade des discussions au sein de la Commission européenne et notamment sur le fond du texte. L'harmonisation, elle peut être intéressante sur certains points. C'est vrai que tout n'est pas à jeter dans ce texte, notamment j'en prends témoin sur les crashs-tests ou sur les prises électriques. Ça peut toujours être intéressant d'harmoniser ce point-là. Et sur les crash-tests, c'est intéressant parce que ça peut améliorer aussi les exportations de véhicules européens. Par contre, je rejoins bien sûr sur les points où il convient de rester très attentif au contenu et à l'impact de ce futur texte. Toutefois, tout ce qui peut améliorer aussi nos relations avec les États-Unis, le partenariat économique qu'on peut avoir avec lui, ça peut être intéressant s'il le renforçait également et éviter que les États-Unis se tournent vers d'autres partenaires économiques dans le monde. Merci beaucoup. »*

M. BOUYSSOU. - *« D'autres ? M. Vallat Siriyotha. »*

M. VALLAT SIRIYOTHA. - *« Chers collègues. Bien entendu, nous ne prendrons pas part au vote de ce vœu. Nous sommes un peu lassés de tous ces vœux généralistes qui polluent le lancement du Conseil Municipal. C'est pourquoi nous avons même en commission récemment proposé que ces vœux soient placés à la fin du Conseil Municipal. Certes, ils peuvent intéresser les Ivryens, mais pour nous, ils ne concernent pas le fait communal direct et nous aimerions qu'à présent, les vœux soient placés en fin de Conseil Municipal. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je vais permettre quand même de faire un petit commentaire acide sur les deux dernières interventions. Je comprends bien que le groupe de Droite ne vote pas. Effectivement, la question des prises électriques et des crash-tests est quand même une avancée considérable pour l'humanité qui justifie ce texte. Et effectivement, vous avez raison, M. Vallat Siriyotha. Ivry est dans une bulle de bonheur et de bien-être absolus qui fait que des traités de cette ampleur au plan international n'auront strictement aucune conséquence sur notre ville, sur ses habitants et sur les choses. Donc, je comprends que vous ne votiez pas ce vœu. Personnellement, je remercie le groupe Europe Écologie Les Verts d'avoir produit cet effort politique, qui n'est pas un effort d'ailleurs, qui est une volonté forte et de l'avoir proposé à la majorité municipale. Et sans plus de commentaires, je vous propose de le voter. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci.*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu relatif au Transatlantic Free Trade Area (TAFTA) appelé « le grand marché transatlantique » présenté par le groupe EELV au nom de la majorité municipale.

(34 voix pour et 10 conseillers ne prennent pas part au vote : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, Sandrine BERNARD, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

M. BOUYSSOU. - *« Alors, avant de passer au deuxième vœu, comme nous sommes quand même aujourd'hui le 20 novembre 2014, c'est la journée internationale des droits de l'enfant et il y a des enfants à Ivry. Donc, on n'est pas loin de notre sujet. Méhadée Bernard, est-ce que tu peux nous dire deux mots sur l'exposition qui vous a accueillis ce soir et à laquelle j'espère que vous aurez prêté toute votre attention. Je devais faire ça à l'ouverture de séance et j'ai oublié. Excuse-moi. Vas-y. »*

Mme BERNARD Méhadée. - *« Ce n'est pas très grave. Effectivement, dans le cadre de la journée internationale du droit de l'enfant, il y a plusieurs initiatives qui se tiennent à Ivry. Ce que vous avez vu dehors, c'est une exposition qui a été travaillée par des enfants lors d'Ivry en fête et l'Unicef, qui donne lieu à cette fresque symbolisant l'égalité des droits des enfants à travers le monde, ainsi que tout un travail qui a été mené dans deux crèches. Atef Rhouma, tu me diras si je me trompe sur la question de l'égalité. Et il y a un travail complémentaire qui circulera dans les maisons de quartier. En dehors de tout ça, il y a plein de choses qui se passent à Ivry autour de cette journée. Il y a notamment un concours d'affiches qui a été organisé par les Francas au niveau départemental. Le jury s'est réuni hier, on va avoir les résultats bientôt. Donc, sur la question des droits de l'enfant et qui a permis à des enfants de nos centres de loisirs de pouvoir travailler sur cette question-là, il y a un concert au Hangar qui aura lieu mercredi, avec Merlot autour de son spectacle Around the world, je crois, qui permettra à 400 enfants de pouvoir aller écouter de la musique du monde avec des textes un peu acerbés sur le monde dans lequel on vit aujourd'hui. Donc voilà, il se passe plein de choses. Là, c'est un bout de l'expo. Vous aurez l'occasion dans les maisons de quartier de pouvoir voir la suite. Je vous remercie. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Méhadée Bernard pour ces précisions. »*

VOEU**Contre le chômage et la précarité, pour une justice sociale**

Vœu présenté par le groupe Front de Gauche au nom de la majorité municipale

M. BOUYSSOU. - *« Il y a un deuxième vœu contre le chômage et la précarité et pour la justice sociale qui est présenté par le groupe Front de Gauche au nom de la majorité municipale. Je ne sais plus qui est le rapporteur. C'est Ouarda Kirouane. Ouarda Kirouane, tu as la parole. »*

Mme KIROUANE. - *« Merci. »*

M. BOUYSSOU. - *« La sonorisation est très dure ce soir. Il faut vraiment parler très près. »*

Mme KIROUANE. - *« C'est mieux là ? »*

M. BOUYSSOU. - *« Ah, ouais ! »*

Mme KIROUANE. - *« Trop jeune, trop vieux, trop diplômé, trop basané, trop femme, trop gros, c'est comme ça, on n'y peut rien, on coûte trop cher, on n'est pas mobile, c'est la mondialisation, il y a la concurrence ou bien la vérité se trouverait-elle ailleurs. Voilà, en quelques phrases un résumé des « en trop » une pièce de théâtre qui déconstruit les représentations du chômage. Le chômage, au fond, a été la question sociale du 20^e siècle, après la pauvreté dans la société d'ancien régime, dont la figure centrale était le vagabond et le paupérisme au 20^e siècle, conjonction du travail et de la misère dans la société industrielle naissante. Certains en ont fait un problème économique présentant l'entrée dans une société de chômage de masse à la fin des années soixante-dix, comme le résultat d'une crise économique des chocs pétroliers. Ils oublient ainsi que les femmes jusque-là ne travaillaient pas ou très peu, que donc le plein emploi n'en était pas un, qu'un certain nombre de personnes dans la société étaient simplement inactives pour les statistiques. C'est qu'en réalité, le chômage est une question politique idéologique. C'est une construction de l'organisation du travail, conséquence d'un système qui cherche le profit, qui utilise le salariat comme véritable variable d'ajustement du profit. Tous les gouvernements disent vouloir lutter contre le chômage, mais leur politique libérale et capitaliste ne fait qu'entériner un système qui ne vise absolument pas le travail pour tous, mais le profit pour quelques-uns. Contrats aidés, contrats jeunes, contrats séniors ne sont que des béquilles pour le justifier et le pérenniser. Comment croire sérieusement qu'en 2014, il n'y aurait pas de travail pour tout le monde. Dans une soi-disant crise qui a pourvu les dividendes versés aux actionnaires augmentés de 25 %, comment concevoir que les salaires stagnent et le chômage augmente ? Quand le Medef et le Gouvernement, main dans la main, demandent toujours plus d'exonérations de cotisations sociales et de crédits d'impôt pour les entreprises qui continuent de licencier et de pressurer les TPE et PME, que doit-on en penser ? Quand ils exigent tous en chœur l'austérité généralisée, la baisse sans fin des dépenses et investissements publics au nom d'une dette qu'ils ont eux-mêmes contribué à créer et dont on paye la moitié en intérêts aux banques privées, quel projet de société veulent-ils instaurer ?*

Le chômage n'a rien de naturel. L'économie n'en est en rien une réalité en soi. Tout cela résulte de choix politiques et idéologiques qui n'ont qu'un objectif, maintenir la spoliation des richesses des travailleurs qui les produisent au profit de quelques-uns qui en bénéficient. Il n'y a qu'à voir le scandale de M. Juncker, récemment promu président de la Commission européenne par la Droite et les socialistes européens, qui a organisé l'évasion fiscale de 340 multinationales au Luxembourg. Mais au-delà de cette analyse, n'oublions pas que le chômage n'est pas un chiffre ou une courbe. Ce sont des chômeurs, des êtres humains doués de raison et de sentiments qui n'aspirent qu'à vivre dignement, libres, émancipés, respectés à l'égal de tous. À Ivry, il y a près de 15 % de chômeurs selon l'INSEE, la moyenne du Val-de-Marne étant à 8 %. Ivry, une ville riche. Oui, certainement. Mais dont 15 % de la population souffre aujourd'hui de tout cela. Et quelle réponse leur apporte la République ? La défiance, la méfiance, le mépris. Quand M. Macron nous annonce qu'il veut contrôler les chômeurs, nous entendons tous que ces chômeurs seraient des fainéants, des tricheurs. Mais qui sont donc les véritables tricheurs ? Ceux qui survivent avec quelques centaines d'euros, tant que la Sécurité Sociale existe ou bien ceux qui organisent consciemment le vol des richesses de la terre, comme des travailleurs pour leur unique profit ? Tout cela a assez duré. J'en viens à la lecture du vœu.

Avril 2012 : je veux combattre le chômage. Titre de la page 24 du programme pour les élections présidentielles de François Hollande. Il y avait alors 2 900 000 chômeurs de catégorie A, 4 300 000 chômeurs toutes catégories confondues inscrits à Pôle Emploi. Novembre 2014, il y a 3 432 500 chômeurs de catégorie A, 5 431 500 toutes catégories confondues, au total ce sont donc 500 000 chômeurs de plus sans activité et 500 000 personnes en activité réduite sans emploi stable et pérenne. Il ne s'agit que des personnes inscrites à Pôle Emploi comme demandeurs d'emploi. Alors qu'on sait qu'un certain nombre de personnes ne sont aujourd'hui pas inscrites à cause des radiations, des blocages administratifs ou bien de situations de détresse parfois trop lourdes.

Considérant que toutes les politiques menées depuis deux ans par le Gouvernement au nom d'une inversion de la courbe du chômage, sans cesse proclamées jamais réalisées, ne font que l'accroître davantage, la mise en place du crédit impôt compétitivité emploi n'a fait que répondre aux exigences du Medef et du patronat pour améliorer la distribution de dividendes aux actionnaires sans aucune garantie affichée pour l'emploi, bien au contraire.

Considérant que les récentes déclarations du ministre du Travail sur le contrôle des chômeurs sont inacceptables. Les chômeurs ont des droits qui ne sont pas respectés. Ils subissent les difficultés de la vie de plus en plus violentes. Aujourd'hui, il n'est pas tolérable d'y ajouter le poids de la culpabilisation individuelle et collective d'une mauvaise volonté dans la recherche d'un travail durable, stable et digne. Les chômeurs sont bien les premières victimes de la crise.

Considérant que selon les chiffres officiels, la fraude aux allocations atteindrait 2 millions d'euros, tandis que la fraude aux cotisations sociales de la part des entreprises atteindrait 20 à 25 milliards d'euros. Dans le même temps, le Gouvernement continue à exonérer les entreprises des cotisations sociales, de remettre en cause voire suspendre les seuils sociaux. S'il y avait des économies à faire, encore faudrait-il les faire là où il y a de l'argent, là où la dépense n'est pas un investissement public pour tous et ne sert que les intérêts de quelques-uns, à savoir dans les crédits et avantages fiscaux accordés aux grandes entreprises.

Considérant que les récentes déclarations sur la baisse possible des allocations ou encore la remise en cause de leur durée sont une régression sociale historique. C'est une attaque contre notre système de redistribution, sinon d'une société juste et équitable.

Considérant que derrière les chiffres du chômage, les courbes et les pourcentages, il y a des femmes et des hommes, des vies en souffrance, des urgences, pour faire société et vivre ensemble, il faut penser à l'humain d'abord. Le Conseil Municipal d'Ivry-sur-Seine soutient la lutte pour les droits des chômeurs, pour leur reconnaissance, le respect de leurs difficultés et leur droit à la dignité, demande au Gouvernement un changement radical de politique pour mettre fin à l'attaque sans précédent contre le droit au chômage et contre notre système de protection sociale et pour une véritable politique publique d'emploi pour tous, soutient les associations qui luttent au plus près des gens et appellent à participer à la grande manifestation contre le chômage et la précarité et pour la justice sociale, le 6 décembre prochain, organisée par AC, l'APEIS, la CGT-Chômeurs et la MNCP. Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Ouarda Kirouane. Y a-t-il des interventions ? Pierre Chiesa. »*

M. CHIESA. - *« Monsieur le Premier Adjoint, chers et chères collègues, Mesdames et Messieurs. Au mois de septembre dernier, quelques jours après avoir reconnu que la politique de son ministère était un échec, je cite, le ministre du Travail a annoncé vouloir généraliser le contrôle des chômeurs. Disons-le d'emblée pour Europe Écologie Les Verts, le problème du chômage ne vient pas des chômeurs. Stigmatiser les chômeurs ne permettra en rien d'infléchir l'évolution de la courbe du chômage. Par contre, cela ne fera que renforcer un discours trop courant consistant à culpabiliser ceux qui perdent leur emploi et à surcharger la mission de ceux qui travaillent déjà dans des conditions difficiles à Pôle Emploi. 350 000 offres d'emploi non pourvues ne signifient pas qu'une partie des chômeurs n'est pas assez efficace dans sa recherche d'emploi. Cela signifie juste qu'il existe des temps nécessaires sur le marché de l'emploi pour ajuster offre et demande. Pour lutter efficacement contre le chômage, il est urgent - et les écologistes ne cesseront pas de le répéter - d'investir dans les filières d'avenir qui créent de l'emploi durable. De la rénovation de l'habitat à l'agriculture biologique et non industrielle, en passant par le développement des énergies renouvelables, ce sont des centaines de milliers d'emplois non délocalisables que l'on peut créer et stabiliser. Des marges de manœuvre existent. Elles supposent cependant de revoir les dispositifs existants comme le pacte de responsabilité ou le CICE pour en faire de véritables leviers de développement de filières d'avenir et non des effets d'aubaine pour des entreprises qui n'en ont nullement besoin. Pour prendre un exemple parmi bien d'autres dans le domaine des activités économiques liées à la nature et à l'environnement, il est consternant de voir à quel point en France la filière bois est aussi peu développée. La forêt française couvre presque 30 % du territoire national. Elle est en surface la quatrième d'Europe. Pourtant, au lieu que le secteur du bois soit un des fleurons de notre économie, la France se contente le plus souvent d'exporter sa matière première brute et cela jusqu'en Chine pour ensuite réimporter son bois sous forme de produits semi-finis ou finis, parfois à haute valeur ajoutée. On peut se demander quel est l'apport des chambres de commerce et d'industrie ou des chambres d'agriculture, si pour ces dernières, leurs dirigeants ne sont pas capables de faire autre chose que de toucher les subventions européennes à la politique agricole commune.*

Dans ces attaques contre ceux qui ne demanderaient que de travailler, il y a plus grave encore. En l'occurrence, l'attaque portée contre la reconnaissance même de ce qu'est le travail et plus précisément pour les écologistes, le travail de la terre.

Ainsi, la loi d'orientation dite loi d'avenir agricole, adoptée le 11 septembre dernier à l'Assemblée nationale, risque de faire de l'agriculture une sorte de profession protégée. En instituant un registre des actifs agricoles, registre qui ne prend même pas en compte ces actifs que sont les ouvriers agricoles, permanents ou saisonniers, qui effectuent pourtant 27 % du travail, le législateur donne en effet corps à un vieux rêve, celui de la corporation paysanne fondée sous le régime de Vichy. On sait bien que la terre ne ment pas, mais quand même il ne faut pas trop exagérer. En effet, le lobbying de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, la bien connue FNSEA, a abouti à ce que le Sénat et l'Assemblée entérinent de fait qu'un seul syndicat professionnel contrôlera le titre même d'agriculteur. Derrière cela, des enjeux financiers considérables, à savoir le versement des aides européennes qui irriguent certains secteurs de l'agriculture et tout particulièrement celui de la production de céréales et d'oléoprotéagineux qui seront réservés aux agriculteurs dits professionnels. Et c'est là que la notion même de travail est remise en cause. Car, toujours selon la FNSEA, pour définir un agriculteur professionnel, le critère de temps de travail ne doit pas être pris en compte. Le seul critère qui doit être retenu, c'est la mesure économique de l'activité à travers quatre paramètres : la surface utilisée, le chiffre d'affaires réalisé, le revenu retiré et la production brute standard. Un vrai agriculteur serait donc un agriculteur bien doté, installé, à l'aise et c'est à ce type d'exploitant formant une nouvelle profession dite protégée que serait réservé l'accès aux aides. En contrôlant le registre de l'agriculture, la FNSEA, syndicat patronal dominant, joue l'agricole contre le rural, les dynasties établies contre les nouveaux entrants, contre l'ouverture à la diversité et à l'innovation. Si ce registre avait existé il y a 30 ans, les agriculteurs biologiques, les entrepreneurs ruraux qui transforment et vendent à la ferme ou en circuits courts, d'autres encore n'auraient pu s'établir, car ils ne correspondaient pas au modèle d'agriculture intensive prônée par la FNSEA. Professionnaliser l'agriculture selon la FNSEA, c'est sélectionner les élus, les siens et éliminer les déviants, les petits producteurs, les jeunes, ruraux ou nouveaux venus qui aspirent à s'installer et à bénéficier eux aussi et fort légitimement des aides à l'agriculture. C'est aussi en niant le dynamisme des nouveaux venus et leur volonté de se développer dans des filières respectueuses de l'environnement une façon de porter atteinte au marché du travail, en reproduisant dans le domaine agricole les modèles qui ont cours dans l'économie financiarisée, les grands groupes industriels. C'est pourquoi au nom de la justice sociale à l'égard de tous les travailleurs, qu'ils soient des villes ou des champs, le groupe Europe Écologie Les Verts soutient le vœu proposé par le groupe Front de Gauche contre le chômage et la précarité. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Pierre Chiesa. Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Je vais être très rapide. Je m'excuse par avance. Je suis un peu souffrante ce soir. Donc sur cette intervention comme sur les autres, ça va être rapide et peut-être pas très assuré comme ton. Le vœu était évidemment sur un sujet national, même s'il y a des chômeurs à Ivry. Il était amené de manière raccourcie et simpliste. Mais alors, les propos qui l'accompagnent sont à mes yeux totalement honteux. On a le droit de ne pas être d'accord avec la politique qui est menée par le Gouvernement. Ce débat a lieu dans un autre cadre, puisque ça n'est pas l'objet d'un Conseil municipal. Je ne vais donc pas rentrer dans un débat sur la politique économique et sociale qui est menée. En revanche, il me semble intolérable d'instrumentaliser les chômeurs pour tenir ce type de propos dogmatiques et démagogiques dans ce cercle qui est un Conseil municipal, de la même manière qu'il me semble intolérable, et ça s'aggrave, d'utiliser les moyens municipaux, l'argent public pour mener ce type de propagande incessante à Ivry.*

Et je pense que les chômeurs mériteraient qu'on aborde cette question de manière beaucoup plus collective et constructive. À tous les niveaux, la ville d'Ivry peut agir sur le chômage et peut-être qu'on pourrait en parler sous forme de délibération dans un prochain Conseil. Mais ce type de vœu est absolument insupportable. On a des interventions sommes toutes très intéressantes, mais qui sont hors sujet par rapport au vœu, par exemple qui parlent de la politique agricole commune. Enfin, va-t-on continuer comme ça à tous les conseils ? Ça devient insupportable. On ne prendra pas part au vote ni à ce conseil ni au prochain. Le rôle d'un conseil municipal est de traiter des sujets d'intérêts locaux et de mener la gestion des affaires communales. On y tient, on reviendra dessus quand on votera le prochain règlement intérieur. Voilà ce que je peux dire. Sur la question du chômage, c'est dommage qu'elle soit abordée sous un angle aussi polémique et démagogique et c'est vraiment regrettable pour les chômeurs. »

M. BOUYSSOU. - *« Bien ! Bonne soirée. Donc, après Régis Leclercq et ensuite Saïd Hefad. »*

M. LECLERCQ. - *« Bien sûr, nous soutenons les droits des chômeurs, leur reconnaissance, le respect de leurs difficultés et de leur droit à la dignité. Par ailleurs, nous n'approuvons pas la politique du gouvernement actuel. Je ne vais pas rentrer dans le sujet et le débat qui vient d'être initié par Sandrine Bernard. Pour autant, nous ne nous retrouvons pas dans la rédaction du texte et une partie des conclusions. Nous nous abstenons donc sur ce vœu qui concerne pour nous un débat entre deux Gauches, celle qui est au gouvernement et celle de la majorité ivryenne. Notre projet pour la France n'est pas celui de ces deux Gauches, celle d'un gouvernement qui zigzague, ne donne aucune cohérence à son action, ni celle du Parti Communiste qui a montré son effet dans tous les pays où elle a été appliquée. C'est votre projet, c'est ce que vous voulez appliquer. Ce que je pourrai dire en conclusion, c'est qu'il vaudrait mieux plutôt que de faire des vœux qui ne servent absolument à rien, comme ça, essayer de vraiment travailler, effectivement concrètement sur Ivry, pour travailler à aider les chômeurs individuellement, à trouver des moyens. Il y a des villes qui le font beaucoup mieux et beaucoup plus. Vous allez me répondre qu'il y a des tas de commissions et des tas d'organismes, mais il y a des villes où vraiment quand un chômeur va à la mairie, il y a vraiment une assistance, il y a une équipe qui est derrière lui, qui l'aide individuellement pour rédiger un CV. Alors peut-être là, vous allez me dire aussi, c'est la faute de l'ANPE qui ne fait pas son travail. Mais oui, mais peut-être que malheureusement, les services d'État ne fonctionnent pas toujours bien et ça pourrait être fait au niveau municipal ou au niveau intercommunal. Ça se fait dans d'autres villes, et pas à Ivry. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Régis Leclercq. Et quand est-ce que vous dites sur les capacités de la ville de répondre à toutes les questions, j'ai bien compris qu'il fallait une police municipale pour régler le recul de la police nationale et aujourd'hui, il faudrait effectivement que ce soit les collectivités locales avec les 11 milliards qui vont leur être supprimés dans les prochaines années qui prennent en charge l'accompagnement individuel des chômeurs dans leur recherche d'emploi. C'est quand même assez croquignolet. Avant de passer la parole à Saïd Hefad, je précise pour ma part que je n'ai rien vu de démagogique dans la présentation qu'a faite Ouarda Kirouane. C'est l'expression d'un positionnement politique sur la question qui me paraît tout à fait pertinent, en ce qui me concerne. Et je ne suis pas surpris qu'on prenne part ou qu'on ne prenne pas part à un tel vote.*

Moi ce que je retiens dans ce vœu, c'est l'appel à soutenir la manifestation des organisations de chômeurs du 6 décembre prochain. Et comme vous l'avez dit, il y a des chômeurs à Ivry. Cette manifestation, elle est importante. Que notre Conseil se positionne avec un fond politique sur un appel à cette manifestation, c'est tout à fait cohérent. Et quant à l'utilisation des moyens municipaux, Sandrine Bernard, si tu penses que les moyens municipaux aujourd'hui sont utilisés à des fins de propagande, je t'invite - pas aujourd'hui parce qu'on y passerait certainement beaucoup trop de temps - à nous préciser un de ces jours prochains, dans le cadre d'une commission ou par écrit, précisément ta pensée sur ce point. Car je te rappelle quand même que l'ensemble des dépenses qui sont exécutées et mises en œuvre par les élus municipaux font l'objet d'un contrôle de légalité rigoureux, même si les services de l'État sont atteints, comme je l'évoquais tout à l'heure, par la RGPP, la diminution de leurs moyens. Donc, dire dans une assemblée communale que les moyens municipaux sont utilisés à des fins de propagande, après avoir entendu la sortie de M. Leclercq sur les méfaits du stalinisme, etc., je trouve qu'on est un peu dans le grand guignol ce soir et je vous invite, mes chers collègues de l'opposition, à orienter vos propos et à les modérer de façon un peu plus conforme à ce qu'est la réalité de cette ville et de sa population. Et je passe la parole à Saïd Hefad. »

M. HEFAD. - *« Monsieur le Premier Adjoint, mes chers collègues, chers concitoyens. Vous me permettez juste de rajouter un petit mot. Finalement, rien ne change sous le soleil. Même concernant la question sociale, on a du mal à voir la différence entre l'époque Sarkozy et celle de Hollande : la culpabilisation des chômeurs et des bénéficiaires du RSA, le contrôle et les pressions exercées par le Pôle Emploi, la précarisation du salariat, le gouvernement qui cède aux exigences du Medef d'exonérations et autres cadeaux aux entreprises, des menaces concernant les allocations familiales, des attaques à notre mécanisme de redistribution. Tout était déjà là. Le Gouvernement prend des décisions politiques et économiques qui augmentent la précarisation et le chômage. Et il tente ensuite de faire culpabiliser les plus en difficultés et s'en prend à leur droit et ce qui constitue leur Sécurité Sociale. Le groupe CCI approuve l'ensemble de ce vœu et appelle à soutenir les associations en lutte, notamment en se rendant à la manif du 6 décembre prochain. Je vous remercie. »*

M. BOUYSSOU. - *« On peut en faire une deuxième le 16, il n'y a pas de problèmes. Il y a des milliers de raisons de manifester. Donc, je vous propose qu'on passe directement au vote. Qui est pour ce vœu ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? M. Leclercq ? Attendez, je vous repasse la parole. »*

M. LECLERCQ. - *« Oui, il faut faire deux votes distincts. C'est soit on s'abstient, soit c'est NPPV. Là, tu as dit NPPV ou abstention. »*

M. BOUYSSOU. - *« J'ai été distrait par la pertinence de vos interventions qui ont aspiré toute mon énergie intellectuelle. Donc, je recommence tout. Tiens, vous m'avez troublé, M. Leclercq. C'est une première. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ah, voilà. Il y a une distinction entre la Droite et le groupe Socialiste. Et qui ne prend pas part au vote ? Ça aussi, c'est une première. Excusez-moi, merci. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu contre le chômage et la précarité, pour une justice sociale proposé par le groupe Front de Gauche au nom de la majorité municipale.

(34 voix pour, 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE

A) LOGEMENT

Politique de l'Habitat

Création d'une Commission tripartite du logement

Rapporteur : Philippe Bouyssou

M. BOUYSSOU. - *« Donc, je crois que le point suivant, c'est moi qui dois rapporter. On va avoir des velléités de débat sur les trois sujets importants et qui, j'espère, seront conformes aux attentes de l'opposition quant à la dimension ivryenne de ce qu'ils contiennent. Donc, Mesdames, Messieurs, chers collègues. C'est toujours une satisfaction de présenter devant le Conseil Municipal une délibération qui vise à mettre en œuvre un engagement du programme. Cet engagement, que je vous rappelle uniquement pour la forme tant je vous sais assidu dans votre étude quotidienne du programme Ivry au cœur, dit la chose suivante : nous mettrons en place dès les premiers mois du mandat une commission tripartite du logement composée d'élus issus de tous les groupes politiques du Conseil Municipal, d'associations agissant pour le droit au logement et la lutte contre l'exclusion, de demandeurs de logement tirés au sort sur la base du volontariat. Cette commission, comme vous l'aurez lu dans l'exposé des motifs, se verrait confier une triple mission. Réviser, réinterroger, reformuler les critères d'attribution des logements, ce premier champ de mission pouvant déboucher sur la rédaction d'un document-cadre. J'hésite à employer le terme « charte ». Deuxième mission, contribuer à une meilleure connaissance de la situation des demandeurs de logement, des mécanismes d'attribution et ainsi aider chaque demandeur à situer sa demande dans un cadre plus général. Enfin, donner un avis circonstancié, formalisé sur le bilan annuel des attributions et cet avis pouvant être assorti de préconisations qui seraient portées à la connaissance du Conseil Municipal. Nous proposons également de mettre en débat au sein de cette commission la possibilité de lui confier à terme un quatrième champ de mission, en donnant la possibilité aux demandeurs de logement de la saisir pour un examen de leur situation individuelle s'ils estimaient ne pas avoir bénéficié d'un traitement équitable dans le cadre du document d'orientation précédemment évoqué.*

Je lis par anticipation, dans la solitude de mon bureau tout à l'heure, dans le regard de mes collègues de l'opposition, la déception et aussi peut-être une forme de dépit. J'entends déjà leurs remarques. Comment ! Cette commission ne choisira pas les candidats qui seront transmis aux bailleurs. C'est un écran de fumée. Ce qui compte, ce n'est pas la transparence des critères, c'est celle des candidatures. Dernière élucubration, si vous me permettez, votre proposition n'est même pas à la hauteur de ce que fait Ian Brossat avec le scoring à Paris dans le cadre de sa fonction d'adjoint au Maire. Eh bien, oui - je réponds peut-être à l'avance à des questions qui viendront - chers collègues, je l'assume devant vous ce soir, autour de quelques affirmations claires et sans la moindre frilosité sur le sujet de la transparence. D'abord, les informations confiées, je le redis, à l'administration communale et qui bien souvent révèlent des éléments de la vie privée des personnes implique une obligation de réserve garantie par le statut de la fonction publique, d'une part, et par la responsabilité qui est confiée à l'exécutif municipal par la voix des urnes. En dehors de ce cadre, cette obligation de réserve ne peut être imposée à personne. Quelques récentes dérives d'ailleurs sur les réseaux sociaux montrent, s'il en était besoin, qu'il y a la réalité du risque de voir des informations divulguées de manière publique sur la situation des personnes. En second lieu et c'est là le plus important pour moi, ce regard suspicieux sur les méthodes d'attribution nourrit souvent à des fins petitement politiciennes un double fantasme, qui n'est pas toujours désespérant. Celui du clientélisme, bien sûr, qui est monnaie courante sur toutes les questions, pour avoir la même sur les crèches, sur les emplois, etc. Mais également et sans doute, le plus grave, nourrir l'idée qu'au fond, il n'y aurait pas de pénurie de logements sociaux et qu'il n'y aurait qu'un problème de technique et de transparence et de pertinence des attributions, voire un problème dans l'occupation socialement inadéquate des logements sociaux que le surloyer de solidarité devrait résoudre. Pour notre part, et je crois pouvoir parler ici au nom de la majorité municipale, nous sommes branchés, je dirais, sur deux questions. La première, c'est qu'il faut poursuivre sur notre territoire la production de logements sociaux accessibles à tous et c'est pourquoi nous agissons pour que dans toutes les opérations d'aménagement au moins 50 % de logements sociaux soient intégrés. Et il faut poursuivre nos actions et nos résistances pour faire exister une véritable mixité sociale au sein du patrimoine HLM, ce qui est permis de moins en moins du fait de la bassesse des plafonds de ressources imposés par l'État. Nous restons résolument ancrés dans une conception généraliste d'un logement public et social et nous devons continuer à combattre les visions résiduelles de ce logement, notamment promue par la loi Boutin qui, notons-le au passage, n'est toujours pas abrogée.

Avant de reformuler les propositions de composition de cette commission et sans reprendre l'intégralité des informations qui vous ont été transmises dans l'exposé des motifs, permettez-moi quelques rappels sur la réalité du logement social à Ivry. Je vais essayer peut-être d'écourter ce que j'avais prévu de vous dire. Je rappelle que nous travaillons aujourd'hui sur trois catégories de demandeurs. Les jeunes qui peuvent s'inscrire dès 16 ans et qui à l'heure où je vous parle sont 1 314 sur les listes de demandeurs de logement et je ne parle bien sûr ici que des Ivryens. Dans une période un peu ancienne, nous parvenions à reloger ces jeunes autour de 25 ans, 26 ans, notamment dans les étages élevés des cités traditionnelles dépourvues d'ascenseurs, mais aujourd'hui, ce label jeune est prolongé jusqu'à 35 ans, tellement le rythme d'attribution s'est ralenti au sein du patrimoine social. La deuxième catégorie qu'on appelle un peu trivialement les attributaires, il s'agit des familles titulaires d'un bail dans le secteur locatif privé ou en situation d'hébergement chez un tiers, ou encore sans domicile parfois et aujourd'hui, ces personnes sont 2 553.

Et actuellement dans le processus d'attribution, nous ne traitons malheureusement que les demandes enregistrées depuis 2001 - 2002, ce qui fait qu'on dépasse largement le cadre des dix ans. La troisième catégorie de demandeurs et ceux-là sont 1 082, donc au dernier recensement, il s'agit des demandeurs d'échange qui habitent aujourd'hui le patrimoine social et qui, pour des raisons souvent d'évolution de leur composition familiale, attendent un échange de logement, soit pour plus petit, soit pour plus grand, mais le plus souvent c'est pour avoir plus de pièces, notamment dans le cadre du développement des familles. Voilà pour ce qui est de l'état des lieux.

Un mot quand même sur la répartition du parc social. Je redis des chiffres que vous avez dans les chemises, donc je vais peut-être en zapper quelques-uns. Nous avons actuellement sur Ivry 9 270 logements sociaux et nous avons 701 places de résidences sociales. Et ce patrimoine social total représente sur Ivry, comme vous le savez, un tiers des logements, un tiers de l'habitat. Et ces logements sociaux sont répartis entre 15 entreprises sociales pour l'habitat et deux offices publics que sont Valophis et l'OPH. Je reviens une seconde sur ce qui est actuellement le processus d'attribution. Le rythme des attributions dépend donc des libérations de logements déjà existants et de la livraison des nouveaux logements. La Ville tente de proposer aux bailleurs sur son propre contingent, et j'y reviendrai, un tiers pour chacune des trois catégories évoquées. Les services de l'habitat produisent également de gros efforts pour mobiliser le contingent d'action logement du 1 % patronal en faveur des Ivryens, ce qui, je note au passage, n'est malheureusement pas le cas dans toutes les villes. Le contingent de l'État quant à lui est aujourd'hui exclusivement dédié et c'est assez compréhensible aux personnes ayant été reconnues dans le cadre du droit au logement opposable qui sont aujourd'hui, sur le fichier que je viens d'évoquer, 268 et qui attendent malgré ce droit avéré au logement pendant plusieurs années. Et beaucoup ont dû faire un recours au tribunal administratif puisque l'État, une fois qu'ils ont été reconnus, théoriquement n'a qu'un an pour les reloger. Pour ce qui est du contingent municipal, dont vous avez les chiffres de représentation dans les dossiers qui vous ont été transmis. Je l'ai sous les yeux. Au total, quand on prend le contingent de l'office, la ville a 46 % des logements que je viens d'évoquer. C'est pour le général et dans les opérations neuves, au titre de la garantie d'emprunt et de la prise en compte de la surcharge foncière, nous n'avons que 30 % d'attribution sur le contingent municipal des nouvelles opérations.

Les critères qui aujourd'hui sont en application pour la mise en œuvre des attributions sur notre contingent sont les suivants. D'abord, c'est l'adéquation des revenus des demandeurs avec les logements libérés, l'adéquation des typologies de logement avec la composition familiale et bien sûr, c'est l'ancienneté qui vient, je dirais, trier les choses. C'est autour d'ailleurs de l'affinement et de la précision de ces critères que la commission, dont il est question ce soir, aura à travailler pour faire face à des évolutions de la réalité sociale et sociétale de la société actuelle. Et pour illustrer mon propos, je prendrai deux exemples. Le premier exemple, c'est par exemple celui des couples qui se séparent, des couples divorcés et qui résident dans le logement social. Le cas le plus général, c'est le cas d'un divorce d'un couple avec deux enfants. L'un des deux membres du couple est amené par décision du juge à quitter le domicile conjugal. En fonction de ses revenus, assez souvent l'accès au logement privé est impossible et le fait de trouver un logement d'une typologie acceptable conditionne souvent le droit à l'exercice des droits de garde et des droits de visite des enfants. C'est un cas qui se développe, qui est assez normal dans la société.

Et dans un cas comme celui-là, quelqu'un qui quitte un domicile conjugal, dans le cadre d'un divorce traditionnel, je serais tenté de dire, qui cherche un logement, doit-il attendre dix ans ou douze ans avant de devoir obtenir un logement et avant de pouvoir recevoir décemment ses enfants, soit dans le cadre d'une garde alternée souvent suspendue à l'obtention d'un logement, soit dans le cadre d'un droit de visite traditionnel ? C'est une question qu'on n'a pas résolue et que cette commission pourrait très concrètement s'engager à regarder. Deuxième exemple, sans vouloir être trop long, la question qu'on débat souvent avec mon collègue Atef Rhouma des assistantes maternelles. Aujourd'hui, nous avons de plus en plus de demandes d'assistantes maternelles qui ont obtenu un agrément de la PMI (protection maternelle et infantile), mais cet agrément de la PMI est suspendu à l'obtention d'une typologie plus importante pour pouvoir recevoir deux, trois enfants, dans le cadre de leur travail. Aujourd'hui, par exemple, dans le cadre de notre politique d'attribution, on ne prend pas en compte ce critère-là. On ne l'a jamais pris en compte et dans un contexte où il y a une véritable crise là aussi du point de vue des modes de garde de la petite enfance et des capacités d'accueil de nos crèches, doit-on intégrer dans les critères de priorisation, dans les échanges notamment puisque c'est assez souvent des personnes qui vivent dans le logement social, heureusement pour elles, doit-on prendre en compte comme une priorité absolue ces demandes émanant des assistantes maternelles ? Je pointe là deux questions et il y a bien d'autres, mais qui pourraient tout à fait alimenter les discussions de cette commission d'attribution. Alors, j'avais d'autres chiffres à vous donner, mais je vais vous les épargner et je vais essayer d'aller à la conclusion.

Nous proposons donc ce soir que cette commission, qui sera bien sûr présidée ou plutôt animée par l'adjoint à l'habitat, soit composée de trois collègues. Le premier collègue serait celui des élus avec un représentant par groupe politique du Conseil, ce qui fait sept élus représentant le Conseil. Le collègue des demandeurs de logement qui, comme vous l'aurez constaté dans les propositions, seraient tirés au sort sur la base du volontariat. C'est-à-dire qu'on proposerait d'écrire à l'ensemble des demandeurs de logement, de leur envoyer une fiche d'inscription pour le tirage au sort et de tirer au sort, mais en expliquant bien aux gens demandeurs de logement qu'il ne s'agit pas de venir défendre sa situation personnelle ou d'essayer d'obtenir un moyen d'accès aux élus plus facile que les permanences où il y a une liste d'attente de 600 personnes, mais de bien venir travailler avec les élus sur l'idée, comment on améliore les critères et comment on construit ensemble ce cadre d'attribution un petit peu rénové, renouvelé, revisualisé. Alors, donc le collègue des demandeurs avec deux attributaires, c'est-à-dire personnes vivant dans le privé ou en situation d'hébergement, deux demandeurs d'échange, deux jeunes qui seraient tirés au sort dans chacune des trois catégories que j'évoquais. Et la commission jeunesse a proposé hier soir que nous retenions pour la septième place, puisque sept élus, sept demandeurs de logement, un représentant du Conseil local des jeunes qui avait tenu une réunion l'an dernier sur la question du logement qui avait été très productive. Et il faudrait qu'on puisse continuer à travailler avec ce conseil local des jeunes sur les questions du logement. Dernier collègue et c'est peut-être celui qui nous interroge le plus ce soir, c'est le collègue des associations agissant dans le domaine du droit au logement et de la lutte contre l'exclusion. Alors, dans ce domaine-là, qu'on regarde ce qu'il y a de vivant sur le territoire de la commune, il y a le DAL, il y a la CNL, la CLCV. On pourrait évoquer Emmaüs, la Croix Rouge, le CIVCR. Mais là aussi, nous innovons un petit peu ce soir, puisque vous l'aurez constaté, la délibération qui vous est proposée est un peu endémique. Elle n'a que deux articles.

Donc, à la conclusion de nos débats et en fonction de ce que vous direz, de ce que vous proposerez éventuellement comme associations, je vous lirai l'article 3 - vous l'aurez à l'oral et pas à l'écrit - sur la composition que je viens de donner, si, dans nos débats ce soir, vous la validez. Désolé d'avoir été long et je vous passe la parole. Mehdy Belabbas. »

M. BELABBAS. - *« merci, le Monsieur le Premier Adjoint, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. Georges Clémenceau, qui paraît-il est l'homme politique qui inspire notre Premier Ministre, avait coutume de dire, quand on veut enterrer un problème, on crée une commission. Or, le logement est le problème numéro 1 des Français et a fortiori des Ivryens, car notre territoire est situé dans une zone dite tendue, c'est-à-dire où la demande est largement supérieure à l'offre. Faut-il en conclure que Philippe Bouyssou partage l'admiration de Manuel Valls pour Georges Clémenceau et qu'il a fait sien le proverbe du Tigre ? La commission qu'il nous présente fusse-t-elle tripartite, je ne permettrai pas ce syllogisme. Au contraire, la commission tripartite est un moyen de remédier au peut-être ou tout du moins de le rendre moins pénible pour celles et ceux qui subissent la crise du logement. Soyons honnêtes. Depuis des années, l'attribution des logements sociaux alimente à Ivry les fantasmes les plus fous. Les rumeurs reviennent d'ailleurs vraiment avec insistance lors des campagnes électorales. Je vous rassure, de nombreuses autres villes toutes tendances politiques confondues font l'objet de telles spéculations. Mais dans le contexte actuel de crise du logement, il est normal que ce sujet cristallise les mécontentements. Aussi, Ivry au cœur a fait le choix de la transparence et de l'ouverture avec la création d'une commission tripartite du logement. C'est donc cette proposition que Philippe Bouyssou nous propose de mettre concrètement en œuvre ce soir. Cette commission, c'est le choix de la transparence, car elle va devoir élaborer un document-cadre refixant les règles et les critères d'attribution. C'est aussi le choix de l'ouverture, condition indispensable à la transparence, puisque l'opposition, les associations agissant pour le droit au logement et la lutte contre l'exclusion et les demandeurs de logement siègeront dans cette commission. Cette structure s'expose cependant à plusieurs risques. Premièrement, l'opposition pourrait choisir de ne pas jouer le jeu. Je lui demande solennellement ici de prendre ses responsabilités puisque cette commission répond à sa demande légitime de pluralité. Deuxièmement, c'est que le nombre important de participants inhérent au nombre de groupes politiques au sein de notre Conseil Municipal n'entraîne la complexification du fonctionnement de cette commission tripartite. Nous devons veiller à ce qu'elle ne devienne pas une usine à gaz et bien définir ses missions dès la première réunion. Concernant la mise à plat des règles et critères d'attribution, notre groupe défendra dans l'enceinte de cette commission tripartite les valeurs qu'Europe Écologie Les Verts défend partout ailleurs en France, et ce, depuis de longues années. La suite de mon propos ne constituera donc pas un scoop.*

Une des premières choses à faire pour mettre fin à toute suspicion de discrimination dans l'attribution des logements sociaux, c'est d'anonymiser les dossiers. La commission d'attribution de logements doit se prononcer sur des situations par sur des noms. Deuxièmement, pour pouvoir se prononcer sur des situations, et tu m'excuseras Philippe Bouyssou, il faut mettre en place un système performant, tel le scoring ou de cotation. Ce système, déjà mis en place à Rennes et en cours d'instaurations à Paris, a fait ses preuves. Il permet de prioriser les demandes entre elles sur la base de critères tels que les revenus, la part consacrée chaque mois au loyer, l'ancienneté de la demande, la composition familiale ou encore la taille et l'état de salubrité du logement occupé. Il appartiendra à la commission tripartite de déterminer ces critères.

Enfin troisièmement, nous défendrons le droit des demandeurs de logements sociaux à suivre l'avancée de son dossier, voire pourquoi pas, à consulter le nombre de points qui lui est attribué. Ces propositions ne devraient pas susciter trop de débats entre majorité et opposition. En effet, plusieurs de nos forces politiques se sont déjà entendues sur de telles propositions dans d'autres communes, à commencer par Paris où Ian Brossat - que tu citais tout à l'heure Philippe Bouyssou, je me fais un plaisir de le reciter quand même - adjoint au logement d'Anne Hidalgo, a déjà mis en œuvre une telle réforme avec l'appui de la majorité PS, PC, EELV et suite à un important travail avec les élus écologistes lors du précédent mandat. Nos collègues du Centre et de Droite y verront peut-être également une réforme qui mérite d'être votée à l'unanimité. Au-delà des règles et des critères d'attribution des logements sociaux, le groupe EELV pense que la commission tripartite devra se pencher sur la question des surloyers. Son avis pourrait également être sollicité sur l'intérêt d'une bourse d'échange de logements sociaux pour fluidifier la circulation des logements, mais aussi sur la question stratégique de mutualiser les OPH, les communes membres de la CASA. Vous le voyez, les questions ne manquent pas et la commission a du pain sur la planche. Notre groupe a hâte de participer aux travaux de cette commission et votera donc en faveur de sa création. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Mehdy Belabbas. Je suis toujours content quand un élu communiste surtout à Paris est une référence en la matière. Voilà ! Après, il y avait Atef Rhouma. Vas-y. »*

M. RHOUMA. - *« Merci, Monsieur le Premier Adjoint, Mesdames, Messieurs, chers collègues. La création d'une commission chargée de réfléchir à la politique d'attribution des logements sociaux à Ivry est une indispensable initiative dans le contexte actuel de crise du logement que nous connaissons. Au quotidien, chacun d'entre nous est confronté à l'exaspération et au désespoir de nombreux Ivryens en attente de logement depuis plusieurs années. La demande de plus de transparence est constante et face au mécontentement, le discours sur le clientélisme monte. Personne n'arrive à s'expliquer pourquoi. Malgré le renouvellement régulier de leur demande, leur dossier reste sans réponse. Chacun s'interroge sur les procédures d'attribution des logements, sur les critères de choix, ceux qui sont prioritaires et ceux qui le sont moins. Il est de notre devoir de répondre à cette demande d'éclaircissement, car actuellement, notre système d'attribution reste complexe et apparaît comme extrêmement opaque. Avec les évolutions sociétales de ces dernières années, il est aussi nécessaire que nous réexaminions nos critères pour les réactualiser. Cette commission, nous la considérons comme une première étape pour aller vers une amélioration, une meilleure compréhension, une meilleure lisibilité de notre système d'attribution pour les demandeurs de logement. Ce n'est qu'avec un souci permanent d'amélioration que nous pourrions gagner en efficacité, en transparence et en lisibilité. Aujourd'hui, nous sommes face à un paradoxe. Ce sont les familles les plus démunies qui ont le plus de difficultés à accéder au logement social et qui attendent le plus longtemps, bien souvent dans des hébergements précaires et/ou onéreux. C'est en partie en raison d'un décalage entre l'offre de logements très sociaux et le niveau socio-économique des demandeurs ivryens qui relèvent majoritairement du type de logement PLAI et PLUS. Il va falloir se mobiliser encore davantage pour favoriser la construction de logements très sociaux et nous savons que ce sera une rude bataille qui est loin d'être gagnée. Il nous semble qu'il n'est pas inutile de rappeler et réaffirmer la mission sociale première qui est la nôtre : accueillir les plus défavorisés.*

Nos principes sont clairs. Pour CCI, il s'agit de réaffirmer la primauté des principes d'égalité et de droit au logement sur tous les autres principes. Nous pensons aussi que si une réflexion sur les critères d'attribution est indispensable, il nous faut également réinterroger l'ensemble du système d'attribution et notamment le rôle de la commission d'attribution par rapport à celle qui sélectionne les candidatures. Il nous faudra aussi, je pense, ouvrir un chantier de réflexion autour des possibilités d'accès par les demandeurs au suivi des principales étapes de traitement de leur dossier. L'absence d'information sur l'état d'avancement de la demande n'est pas acceptable et nuit à l'idée de transparence. Il faut garder en tête que l'attente d'une solution est non seulement désespérante, mais bien souvent angoissante. Il nous semble que chaque demandeur devrait avoir le droit d'accéder à son dossier et pour en favoriser la lisibilité d'au minimum connaître le délai moyen d'attente en fonction de sa situation. Parce que nous aurons beau leur expliquer l'écart entre la demande et l'offre locative, leur répondre qu'il faut se mobiliser pour avoir les moyens de construire plus de logements sociaux, leur demander de nous faire confiance et leur assurer que notre système de sélection et d'attribution de logement est sans faille et en phase avec nos valeurs, il n'en reste pas moins que face au délai d'attente, leur demande d'éclaircissements est légitime. Il nous faut donc avoir une double réflexion qui porte à la fois sur les critères de sélection, mais aussi sur notre système d'attribution. Merci à toutes et à tous. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Atef Rhouma. Fanny Sizorn. »*

Mme SIZORN. - *« Merci. Chers collègues, Mesdames et Messieurs. La création d'une commission tripartite est un engagement politique fort. Parce que la question du logement est une question démocratique et populaire, elle doit être l'affaire de toutes et tous. La composition de cette commission en est l'expression : des élus issus de tous les groupes politiques du Conseil Municipal, des associations agissant pour le droit au logement et la lutte contre l'exclusion, des demandeurs de logement tirés au sort sur la base du volontariat parce que ce sont eux les destinataires de nos politiques publiques. L'objectif est bien de construire ensemble les orientations de notre politique de logement social, refixer collectivement si besoin les règles et les critères d'attribution et ainsi répondre à notre volonté sans cesse renouvelée d'équité et d'impartialité d'attribution des logements sociaux. On parle de complexité, de transparence, mais ce désespoir légitime dans un contexte social insupportable prend naissance non pas dans des règles d'attribution, mais prend bien naissance dans un contexte de crise du logement. N'oublions pas que le problème premier reste celui de l'offre de logement avec près de 4 millions de personnes actuellement mal logées dans notre pays. À Ivry, ce sont 5 000 personnes qui attendent un logement social ou un échange : jeunes ou moins jeunes, familles entières. Alors que nous résorbons chaque année 7 % des demandes, de nouvelles se présentent chaque jour parce que trop peu de villes font ce choix que nous faisons de construire, de rénover, d'aider à la livraison de nouveaux logements sociaux. Certes, la loi SRU (solidarité renouvellement urbains) a été renforcée. Mais cela reste insuffisant et de nombreuses villes préfèrent payer encore les pénalités. De plus, l'assise financière des organismes HLM n'a pas été consolidée. Le doublement promis des aides à la pierre n'a pas eu lieu. Les dispositifs de la loi ALUR (accès au logement et urbanisme rénové) ont été enterrés, mais malheureusement, ce ne sont pas les bons qui ont été enterrés. N'oublions pas que cette loi, la loi ALUR, a condamné les offices municipaux à une mort certaine en imposant leur rattachement aux OPCI (organisme de placement collectif immobilier) avant le 1^{er} janvier 2017. Plus récemment encore, la réforme territoriale prévoyait que la compétence logement serait confiée à la future métropole du Grand Paris supposant le regroupement des OPH. Le Gouvernement semble revoir sa copie au regard de la levée de boucliers des élus siégeant à la mission de préfiguration de la métropole du Grand Paris.*

Affaire à suivre, donc. Car si grand méchant loup il y a, il est clair que nous ne serons pas des moutons et que nous ne serons pas tondus. Non, il n'est pas admissible que les collectivités locales doivent se passer de 11 milliards de dotations ces trois prochaines années. Des collectivités qui dans le même temps doivent faire face au désengagement de l'État dans de nombreux domaines et notamment dans le financement du logement social. Rappelons que de 2000 à 2013, les subventions de l'État sont passées de 7 à 1 %.

Alors, une question. La recherche d'économies doit-elle guider l'action publique ? Est-ce cela une bonne gestion ? Notre réponse est celle de l'intelligence collective. Ensemble, avec cette commission tripartite, nous avons comme boussole l'intérêt général. Dire cela, parler de politique, d'analyse de fond, est tout sauf une position de notre débat démocratique au sein de ce Conseil municipal. C'est pourquoi, vous l'aurez compris, le groupe Front de Gauche votera la délibération qui nous est proposée, répondant ainsi au 25^e engagement de notre programme municipal. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Fanny Sizorn. Alors, je dois juste rectifier une erreur dans ton intervention. Le concept du grand méchant loup intéresse les petits cochons et pas les moutons. C'est la seule erreur que j'ai vue dans ton intervention. Il n'y a pas d'autres interventions ? Ah, M. Leclercq et ensuite Thérèse Pourriot. Allez-y. Vous êtes en train de glisser vers l'extrême gauche, M. Leclercq, parce que ça, c'était Serge Aberdam dans le précédent mandat qui nous le faisait (rire), mais je vois que vous avez repris la méthode. C'est bien. »*

M. LECLERCQ. - *« Je vais être assez court, parce que je n'ai pas envie de relancer un débat qu'on a eu depuis très longtemps, pendant des durées interminables, notamment à la dernière commission urbanisme où on a eu droit à un discours politique de $\frac{3}{4}$ d'heure sur le logement social et on n'a pas pu placer un mot pour parler du fond du sujet qui était normalement de parler de cette commission tripartite. Alors, nous sommes très sceptiques sur la viabilité de cette commission. Le contenu de la note et les interventions qu'on a eues ce soir ne nous rassurent pas du tout. On a plus l'impression qu'on va essayer de botter en touche encore une fois plutôt que de faire progresser ce sujet qui est particulièrement important, parce que ça concerne effectivement le problème de logement, c'est très concret, de beaucoup d'Ivryens et des gens de l'extérieur qui seraient éventuellement amenés à venir à Ivry. Sur une note de cinq pages, on n'a que des rappels de principes et on a seulement une ligne sur le sujet de cette commission tripartite du logement. On n'a rien sur les modalités de fonctionnement, aucune précision sur la désignation des représentants. Est-ce que cette commission, elle va décider ? Est-ce qu'elle fait des propositions et ensuite le Conseil Municipal va en délibérer ? Il n'y a rien qui est clair. On voit même des demi-mensonges auxquels vous êtes très habitués dans la note, puisque vous dites par exemple « seules les commissions d'attribution des bailleurs sociaux sont habilitées à attribuer les logements. Il en existe une au sein de chaque bailleur. Chaque commission d'attribution est constituée des représentants », etc. Alors, ce n'est pas vrai. Si effectivement, c'est bien les commissions d'attribution qui attribuent le logement, entre les 5 000 demandeurs - ça, c'est important pour tout le monde de le savoir y compris dans le public et tous les conseillers municipaux - les demandes de logement ne sont pas déposées auprès de chaque bailleur social, elles sont déposées à la Ville. Et donc, sur les 5 000 quand il y a un logement qui est disponible chez un bailleur social, la Ville en sélectionne trois parmi ces 5 000 qu'elle donne au bailleur social. Et donc la commission d'attribution du bailleur social ne se positionne qu'entre ces trois propositions. Et tout le sujet, c'est de savoir comment on passe des 5 000 aux trois. C'est ça la question.*

Et donc, c'est l'utilité effectivement de bien déterminer des critères. Comme Mehdy Belabbas l'a dit, il y a des villes qui l'ont mis en place, comme Rennes, qui font un travail sérieux où il y a des critères très clairs qui donnent un système de notation. Chacun sait où en est son dossier, sait combien il a de points et voit progressivement son dossier avancer dans le nombre de demandeurs. Et à Ivry, ce n'est pas le cas. Alors, en conclusion sur ce sujet, nous nous abstenons. Ce n'est pas ce que nous avons demandé, d'avoir une commission d'attribution des logements sociaux au niveau de la ville. Alors, on nous dit que les conseillers municipaux de l'opposition ne sont pas fiables et que s'ils avaient des informations qui seraient susceptibles de divulguer dans le public. Je trouve ça lamentable comme argument. Si on est à une commission d'attribution, on sait notre rôle et on sait ce qu'on doit faire et de ne pas divulguer les informations des demandeurs qui sont confidentielles. Alors, nous accordons le bénéfice du doute sur le fait qu'il y aura d'éventuelles améliorations à l'issue de cette commission. Nous attendons de voir, mais nous ne sommes pas satisfaits. Ça ne va pas au bout de ce que nous avons demandé. »

M. BOUYSSOU. - *« Excusez-moi, M. Leclercq. Pour avoir bien compris, vous y viendrez à cette commission ? Oui, d'accord. Et puis comme vous vous plaigniez de vos frustrations à la commission aménagement, vous avez eu ce soir l'occasion, j'espère, de rattraper, de résorber ces frustrations et d'exprimer jusqu'au bout vos idées. Donc, c'est très bien. Thérèse Pourriot. Vous vous réinscrivez. On va débattre, Mehdy Belabbas s'est réinscrit. Thérèse Pourriot, allez-y. »*

Mme POURRIOT. - *« Oui, j'ai un peu hésité à prendre la parole dans la mesure où Philippe Bouyssou et Mehdy Belabbas semblaient avoir déjà pensé à notre place et presque élaboré un procès d'intention. Donc, je regrette que ça fonctionne comme ça. Simplement pour avoir déjà travaillé avec vous quand même sur la question, notamment avec Philippe Bouyssou, je reviens sur ce que j'ai déjà dit. Je trouve pour ma part que c'est quand même déjà une avancée. C'est votre proposition. Simplement, il y a des lacunes. Alors, ne le prenez pas comme étant « l'opposition va dire », etc., non. Je pointe tout simplement qu'il y a des lacunes. Dans le dossier qui nous a été remis, nous ignorions la composition de cette commission. Donc, ce soir, vous avez apporté une réponse. Très bien, j'en prends acte. La seconde chose, je l'ai déjà dit, pour moi, il ne s'agit pas effectivement d'une commission d'attribution et soyons claires et précis parce que sinon ça donne lieu à confusion parmi la population. La commission d'attribution est chez les bailleurs, il s'agit là de sélectionner les fameux trois dossiers. Donc ça, c'est la première chose. La chose qui suit, c'est qui va sélectionner ces trois dossiers ? Donc là effectivement, cette interrogation demeure. Donc, j'en conclus que cette décision d'apporter une réponse, donc qui va sélectionner ces dossiers, c'est une tâche qui fait partie de cette commission tripartite. Donc, ça peut relever de l'élaboration du document-cadre qui fixe les règles de sélection des dossiers, si j'ai tout bien compris. Donc, jusque-là, on suit. Il n'y a pas de procès d'intention, M. Bouyssou. Donc jusque-là, tout va bien. Et la dernière question qui restait pour moi, au-delà de la question du droit de désignation des trois dossiers, c'est la question de l'évaluation qui, pour moi là, ne figure pas aussi dans le rôle de la commission tripartite. Effectivement, il y a une évaluation pour l'accès aux nouveaux logements, mais il n'y a pas la notion d'évaluation pour les logements attribués dans les anciens logements, dans les anciens programmes. Donc, en conclusion, j'aimerais qu'on aborde ces questions qui sont sérieuses pour la population, comme ça a été dit à plusieurs reprises, avec plus de sérénité et de respect y compris des membres de l'opposition, de ceux qui ne sont pas d'accord. C'est un sujet sérieux.*

Et pour Mehdy Belabbas, le procès d'intention qui nous a été fait aussi, nous sommes d'accord avec cette proposition, sous réserve de cette (coupure micro). Non, mais c'est très désagréable, Mehdy Belabbas. C'est extrêmement désagréable. Vous commencez votre intervention en disant « l'opposition va », etc. Laissez-nous penser, laissez-nous réfléchir. D'autant plus qu'on a déjà travaillé en commission sur ces sujets. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Thérèse Pourriot pour votre intervention. Je crois qu'il y avait M. Leclercq qui s'était réinscrit, Mehdy Belabbas et puis je dirais deux - trois mots pour répondre aux questions qui ont été posées. Ah pardon, Romain Marchand, M. Leclercq, Romain Marchand et Mehdy Belabbas. M. Leclercq. »*

M. LECLERCQ. - *« Non, c'est une intervention qui avait du sens au moment où je voulais intervenir en réponse, mais ça n'a plus lieu d'être maintenant. »*

M. BOUYSSOU. - *« D'accord, c'était en réaction à ma taquinerie qui n'avait rien de méchant, M. Leclercq. Romain Marchand. »*

M. MARCHAND. - *« Oui, pardon. Juste un petit mot sur les débats qui se tiennent en commission. Alors, l'intervention de Philippe Bouyssou n'était pas de 45 minutes. Je dirais plutôt de maximum 15 minutes. Après, c'est vrai que ça intervenait après des sujets assez longs, mais le but de ces commissions, c'est aussi de pouvoir avoir des débats plus en profondeur, il me semble, que lors du Conseil Municipal. Et je voulais juste rappeler, comme je l'ai déjà souligné à M. Leclercq que ce n'est pas la commission d'urbanisme, mais développement de la ville puisqu'elle inclut aussi le développement durable. Mais comme on traite ces sujets généralement en fin de commission, il faut rester jusqu'à la fin pour en être informé. Merci. »*

M. BOUYSSOU. - *« On ne va pas remettre 100 balles dans la machine, mais merci Romain Marchand pour ta défense de mon propos à l'occasion de cette commission où vraiment, pour une fois, j'ai été victime. Vas-y Mehdy Belabbas.»*

M. BELABBAS. - *« Oui, très rapidement. Mme Pourriot, j'évoquais un risque. Le risque que l'opposition ne joue pas le jeu. Je suis content de voir que vous n'avez pas envie de prendre ce risque et que vous allez jouer le risque. Vous le prenez comme ça, c'est dommage. Moi, je suis content en tous les cas de voir que vous êtes constructive et volontaire sur cette question-là. Je voulais répondre aussi à M. Leclercq qui évoquait tout à l'heure la capacité des élus et la responsabilité des élus de l'opposition à défendre l'anonymat. Je lui rappelle qu'à un précédent Conseil Municipal, il me semble au mois de mai ou au mois de juin, il n'a pas hésité à mettre sur la place publique la situation d'une dame qui s'était présentée ici en mairie, dame qui était suivie par les services sociaux de la commune. Vous ne vous êtes pas empêché de la citer et de parler de sa situation en place publique, au Conseil Municipal. Ce qui nous permet, vous me permettrez M. Leclercq, de douter de votre capacité à conserver l'anonymat des situations pour l'avenir. Voilà ! Maintenant, c'est peut-être un procès d'intention.»*

M. LECLERCQ. - *« Non, attendez ! »*

M. BELABBAS. - *« Pour le coup... »*

M. LECLERCQ. - *« Non, je ne suis pas du tout d'accord. C'est à la demande de cette dame que j'ai... »*

M. BOUYSSOU. - « On coupe avec ça. S'il vous plaît, M. Leclercq, étant donné que Mehdy Belabbas, dans son intervention, vous met en cause, je vous redonnerai la parole pour que vous développiez vos arguments. Mais je vous appelle toutes et tous à essayer d'être un peu sereins sur cette question, qui, comme vous avez été nombreux à le souligner, est d'importance pour les Ivryens. Donc, Mehdy Belabbas, tu finis ton propos. Ensuite, Régis Leclercq te répond et ensuite, si vous m'y autorisez, je conclurai. »

M. BELABBAS. - « Merci, Monsieur le Maire. Excusez-moi, M. Leclercq. Je vais poursuivre malgré votre interruption. Et donc, nous avons un précédent pour estimer que nous devons conserver l'anonymat. Et quand bien même nous sommes toutes et tous interpellés régulièrement par des Ivryennes et Ivryens sur leur situation du logement, il ne nous appartient pas de mettre sur la place publique leur situation personnelle. Quand bien même vous avez été interpellé par cette dame. »

M. BOUYSSOU. - « Droit de réponse à M. Leclercq. »

M. LECLERCQ. - « Oui, non, c'est absolument scandaleux cette intervention. Je suis vraiment choqué. J'ai le droit de défendre quelqu'un qui me demande expressément de porter son cas devant le Conseil Municipal. Et ce n'est absolument pas une divulgation contre une personne. Voilà, je n'aurais jamais fait ça si ce n'était pas à sa demande. Je suis vraiment scandalisé d'entendre ce genre de propos à mon encontre. »

M. BOUYSSOU. - « Bon, écoutez, on voit bien que cette commission, elle va avoir, si je puis dire, et j'en suis personnellement tout à fait ravi, du pain sur la planche pour que nous apprenions sur des questions essentielles au-delà de nos désaccords les uns et les autres à travailler ensemble et à essayer de produire les compromis les plus riches pour parvenir à créer un cadre d'attribution qui sera le plus efficace possible pour les Ivryens. Je crois que c'est ça qui doit nous... Et je voulais rebondir sur le propos de Thérèse Pourriot. Vous savez, on est des fois un peu traumatisé, Thérèse Pourriot, par les débats qu'on a depuis des années sur des choses et des redites qu'on entend. Donc, vous avez raison. Dans nos interventions liminaires, on a peut-être tendance à anticiper de manière un peu erronée ce que va être la position de l'opposition. Et personnellement, je regrette de l'avoir fait étant donné la qualité de votre intervention et votre adhésion au processus que vous avez d'ailleurs reformulé de manière tout à fait conforme aux propositions qui sont faites dans les choses. Et sur la question de l'évaluation que vous avez posée, pour être précis sur les sujets, effectivement on propose qu'une fois par an, la commission tripartite en question soit dépositaire d'un bilan des attributions en général le plus dans le détail possible, avec des statistiques et puisse formuler des préconisations et donner un avis circonstancié sur la commission, donc évaluer le processus d'attribution que la commune aura mis en œuvre tout au long de l'année qui sera écoulée. Donc, c'est quand même un intérêt important et qui va dans le sens d'évaluer. Et comme je l'ai dit dans mon intervention, pour répondre à Atel Rhouma sur la question de la lisibilité, il s'agit bien de construire les conditions pour que chaque demandeur de logement puisse situer sa demande dans son évolution, dans un contexte général, mais aussi savoir où il en est et savoir les moyennes de durée d'attente. Et c'est aussi à ça que ça sert. Mais pour faire ce travail-là, on a besoin d'y retravailler tous ensemble. Par contre, il y a un point qu'on n'a pas élucidé dans le débat, mais donc il va falloir qu'on improvise quelque chose. Ce qui est proposé, c'est sept élus de chaque groupe politique, sept représentants des demandeurs de logement tirés au sort sur la base du volontariat, enfin six + un du Conseil local des jeunes.

Donc si j'ai bien entendu ces principes ne sont pas contestés dans les interventions qui ont été faites. Et par contre, là où j'ai une question, c'est sur les associations. J'en ai cité à titre d'exemple quelques-unes. Je vous propose donc et mon propos de ramassage tient lieu d'article 3 à la délibération qui vous est proposée. Je vous propose donc les associations suivantes : Droit au logement, CNL, CLCV. Je propose le Secours populaire. Qui j'ai dit ? Emmaüs, le CIVCR qui est une association qui travaille après des plus démunis et en septième association Emmaüs qui a un rôle aussi important. Je l'ai dit deux fois Emmaüs ? Donc, j'ai une septième place. J'avais évoqué la Croix-Rouge à cause du travail de maraude qui est accompli auprès des SDF dans la ville et qui peuvent avoir un regard... oui, la Croix-Rouge. Voilà, merci Bozena Wojciechowski pour ton aide à ma mémoire défaillante. Est-ce que ces sept associations que je viens d'énumérer constituent le complément de l'article 3 que j'évoquais à l'instant ? Ça vous va ? Très bien. Écoutez, je sou mets la délibération aux voix. Qui est pour l'adoption de cette délibération ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il n'y a pas de non prise de part au vote. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

A/ CREE une commission tripartite du logement ayant pour missions :

- l'élaboration d'un document cadre re fixant les règles et les critères d'attribution,
- de formuler un avis sur le rapport annuel relatif à la politique d'attribution avec transmission au Conseil municipal et à l'ensemble des demandeurs,
- d'évaluer l'accès aux nouveaux logements au travers d'un bilan annuel présenté au Conseil municipal, PRECISE que le débat se poursuivra pour que la commission tripartite du logement puisse être saisie par des demandeurs qui considèreraient que leur demande n'a pas été équitablement traitée.

DESIGNE comme suit les membres des 3 collèges de cette commission :

- Collège des membres du Conseil Municipal : un représentant par groupe politique ainsi que le président, l'Adjoint au Maire en charge de l'Habitat soit 7 élus,
- Collège des demandeurs de logement : 7 personnes dont 6 choisies sur la base du volontariat et à l'issue d'un tirage au sort (2 personnes attributaires, 2 demandeurs d'échange, 2 jeunes issus de ces 2 catégories) et 1 jeune issu du conseil local des jeunes,
- Collège des associations agissant dans le domaine du droit au logement et de la lutte contre l'exclusion : Droit au logement, CNL, CLCV, Secours populaire, EMMAUS, CIVCR, La Croix Rouge.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

B) ENVIRONNEMENT**Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement**

Rapporteur : Stéphane Prat

M. BOUYSSOU.- *« Et je crois que l'intervenant suivant est Stéphane Prat sur... tu vas le dire toi-même, j'ai un trou de mémoire. »*

M. PRAT.- *« Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Donc effectivement, je vais faire la présentation du plan de prévention du bruit dans l'environnement, autrement dit le PPBE. Donc, le plan de prévention du bruit dans l'environnement soumis au vote du Conseil Municipal ce soir est un document officiel et obligatoire dans toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants. Il est issu d'une directive européenne de 2002 qui a pour but de mieux encadrer les nuisances sonores issues des infrastructures et des activités économiques. Ainsi, il ne peut être question dans ce document des problèmes de tapage nocturne et autres problèmes de voisinage liés au non-respect du mieux vivre ensemble. Pour autant et même si ce document n'a pas de valeur juridique, il n'en a pas moins une portée politique importante, en ce sens qu'il présente des actions et engagements de la ville et aussi ses légitimes revendications sur ce sujet. En effet, il n'aura échappé à personne que le territoire ivryen du fait des nombreuses voies routières et ferrées, mais aussi à cause de certaines activités industrielles connaît dans certains quartiers un niveau sonore insupportable pour nos concitoyens. Cette pollution sonore invisible telle la pollution atmosphérique peut cependant être limitée. Le diagnostic du PPBE a été élaboré avec des données modélisées au milieu des années 2000 et le calcul de la population impactée a été effectué à partir du recensement de population de 1999. Compte tenu de l'évolution de notre population depuis 15 ans, quelque 9 000 habitants supplémentaires, et de l'accroissement des déplacements notamment via l'automobile, on peut mesurer l'ampleur des nuisances du nombre de nos concitoyens qui les subissent.*

Cependant, la ville a fait preuve de volontarisme pour limiter cette pollution. En effet, dans ses documents d'urbanisme, d'orientation comme les chartes ou de planification comme la plan local d'urbanisme, elle prend en compte la dimension bruit afin d'en limiter les impacts. Ce n'est pas le moindre intérêt du PPBE que de rassembler en un document de référence un bilan et des préconisations. Un bilan, car la ville a beaucoup fait, aussi bien en termes d'aménagement que dans le cadre des programmes habitat. Ainsi, les opérations de construction de logements respectent les normes « performant » ou « très performant ». Nous appliquons également ces normes à nos équipements publics, écoles notamment, la dimension bruit étant appréhendée aussi bien au niveau de l'isolation acoustique qu'au niveau de la construction des bâtiments. Arrêtons-nous un instant sur une opération d'envergure qui représente un enjeu majeur : la reconstruction de la cité Gagarine. Ses résidents y subissent des troubles anormaux et insupportables du fait de la proximité de la voie ferrée. Dans le cadre de l'ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine), le projet visera à protéger le site des nuisances dues au trafic ferroviaire en plus évidemment d'améliorer les conditions de logement.

Je dirais également un mot sur les efforts de la ville pour promouvoir d'autres modes de déplacement, justement, en favorisant ce que l'on appelle les modes doux, on dit aussi les modes actifs (cheminements piéton, pistes cyclables), en développant les transports en commun tel le tramway T9 sur la RD5 et le bus T Zen 5 sur la RD19 et en limitant la vitesse automobile grâce à des aménagements de voirie e type zone 30. Autant de projets qui limitent les nuisances sonores.

Quant aux préconisations, la ville entend bien entendu poursuivre dans la même voie, mais la situation sonore dans notre commune ne saurait s'améliorer sans la nécessaire mobilisation des gestionnaires. En effet, vous l'aurez compris, la ville n'a compétence que sur sa voirie. Or, les axes les plus bruyants relèvent d'autres collectivités ou entreprises. Le Conseil Général du Val-de-Marne et le STIF a procédé à plusieurs aménagements qui ont eu des répercussions positives : sites propres de bus, pistes cyclables, nouveaux revêtements. On ne peut qu'être favorable au projet programmé sur les axes majeurs départementaux, comme les RD19 et 5. Si la SNCF a procédé à des améliorations sur ses trains, notamment grâce à l'amélioration des systèmes de freinage, cela ne saurait compenser les nuisances générées par l'intense trafic tant de banlieue que de grandes lignes, sans parler des convois de marchandises. Le diagnostic du plan montre clairement que des solutions doivent être trouvées à court terme pour protéger le centre-ville. Au niveau routier, notre plus gros problème reste tout de même le périphérique qui, malgré des aménagements effectués ces derniers mois, revêtements plus absorbants au niveau des portes et une limitation de la vitesse à 70 km/h, celui-ci est un axe qui à lui seul génère, outre le bruit, d'autres pollutions.

Pour terminer cette présentation rapide du PPBE, je vous propose que notre ville fasse le lobby nécessaire auprès des différents acteurs afin que des solutions puissent être mises en œuvre dans le seul but d'améliorer les conditions de vie des habitants d'Ivry. La couverture du périphérique par exemple. Merci de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci à toi Stéphane Prat. Alors, comme j'ai corrigé Fanny Sizorn tout à l'heure sur le grand méchant loup et les petits cochons, je me permets de te faire observer que la ville ne fera pas de lobby. Elle commettra les expressions, les pressions nécessaires, pour faire entendre l'intérêt de sa population. Le lobby, laissons ça à d'autres. Voilà ! C'est juste comme ça. Qui souhaite intervenir ? Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Alors, bonsoir, Monsieur le Premier Adjoint, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je voulais vous remercier, remercier les services pour l'état des lieux très intéressant qui a été réalisé sur le bruit, les pollutions sonores. Cependant, j'émettrai quelques réserves au nom du groupe Socialiste sur le plan d'action qui en découle qui me paraît assez insuffisant. En dehors du mur antibruit à Gagarine qui est une mesure réellement destinée à réduire cette pollution liée aux voies ferrées, les seules actions qui sont citées dans ce rapport, dans ce plan, sont des projets prévus ou en cours de réalisation qui n'ont pas toujours un lien ni dans leurs objectifs, ni dans leurs effets avec la question du bruit. Je pense qu'on pourrait s'épargner de se féliciter des aménagements des avenues Thorez et Casanova d'ailleurs qui ne me paraissent pas particulièrement répondre aux ambitions des Ivryens. Mais au-delà de ça, la ZAC 305 et les immeubles qui vont être construits par exemple ne me paraissent pas répondre à la problématique du bruit. Je pense qu'au contraire, ils vont apporter de nouvelles population qui elles-mêmes seront soumises à ces pollutions sonores. Le terrain Villars, qui peut-être permettra de faire un mur sur le périphérique pour les habitations qui sont derrière.*

Néanmoins, il posera la question pour les étudiants qui occuperont ces bâtiments si ce sont des étudiants de leur qualité d'éducation, enfin d'accès à l'enseignement. Voilà ! Je ne vais pas tous les citer, mais en tout cas, il me semble que ce sont plutôt des projets prévus déjà et prévus non pas pour répondre à ces problématiques, mais à bien d'autres et notamment la construction de logements. Et ce qui est regrettable, alors on ne peut pas se contenter de s'en remettre aux autres collectivités ou aux partenaires et du faire du lobby ou des luttes, même si certains sont éminemment concernés, notamment la SNCF ou RFF. Mais il est regrettable qu'on n'aille pas plus loin sur trois orientations qui sont importantes et il me semble qu'on les partage. La première orientation, c'est la réduction de la vitesse et la multiplication des zones 30, des voies à 30 km/h. Alors, on en parle, mais il n'y en a pas qui sont citées. Il n'y a pas une accélération de ce plan d'action là. La deuxième orientation, c'est l'isolation des logements. Les citoyens qui se sont exprimés dans la consultation qui a été faite regrettent que les logements récents soient mal isolés. Alors, je pense qu'il faudrait quand même qu'on s'interroge davantage sur cette question de l'isolation des logements, isolation pas seulement phonique, mais en l'occurrence la question de ce soir c'est le bruit, et qu'on accélère ou qu'on accentue les contraintes sur cet aspect. Et puis, la troisième orientation qu'on partage, il me semble, c'est la question des espaces verts. Le rapport met très bien en évidence ces havres de paix dans lesquels la population peut se sentir préservée des pollutions sonores. Et on est un certain nombre à revendiquer l'augmentation de ces espaces verts sur la ville pour atteindre les préconisations du SDRIF (schéma directeur de la région Ile-de-France). Je pense que c'est l'occasion, dans un rapport comme celui-ci, dans un plan comme celui-ci, de le mettre en avant encore davantage. Donc, je pense que c'est un travail intéressant qui est à poursuivre. On va s'abstenir dessus ce soir dans l'attente d'éléments plus contraignants et plus ambitieux en réponse aux problématiques importantes qui sont citées. J'ajouterai deux petites questions. Il y a à peu près 17 équipements publics, je crois, qui sont concernés par une pollution sonore supérieure au seuil de tolérance. Il n'est absolument pas explicite quels équipements publics et ce qu'on pourrait faire pour améliorer la situation. Et je crois que ce sont principalement des écoles. Et deuxième remarque, la dernière. Le rapport ne parle pas du tout des bruits à l'intérieur, qui sont liés à l'utilisation des équipements. Je pense par exemple aux réfectoires scolaires ou aux gymnases, les locaux sportifs. Ce n'était peut-être pas l'objet, mais en tout cas, il semblerait intéressant qu'on prolonge ces réflexions et ce travail en étudiant également ces questions qui sont importantes, notamment pour les plus jeunes. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - « Merci. Valentin Aubry. »

M. AUBRY. - « Bonjour à tous. Moi, je ne vais pas rajouter les points qui ont été énumérés par Sandrine Bernard. Notre groupe votera contre ce plan. Considérant d'une part, le rapport rédigé montre peu d'attention de la ville sur ce sujet important. Les cartes sont obsolètes, floues, mesures anciennes et non réactualisées. D'autre part, rien n'a été mené sérieusement dans notre ville alors que d'autres communes ont engagé des mesures et obtenu des résultats. Rien pour la couverture du périphérique, rien pour les mesures antibruit négociées avec la SNCF et rien contre les motos qui pétaradent dans nos quartiers la nuit ou le jour. Encore une fois, nous constatons la présence d'Europe Écologie Les Verts dans la majorité et qui n'apporte rien à l'environnement pour notre commune. Merci beaucoup. »

M. BOUYSSOU. - « Merci. Pierre Chiesa. À toi. »

M. CHIESA. - « C'est scandaleux. J'ai bien fait d'attendre. Monsieur le Premier Adjoint, chers et chères collègues, Mesdames et Messieurs. Le travail effectué par notre collègue

Stéphane Prat, maire adjoint en charge de l'écologie urbaine et par les services municipaux sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement doit être salué et le groupe Europe Écologie Les Verts l'approuvera sans réserve. Nous savons qu'il n'est malheureusement pas possible de mettre les villes à la campagne afin de profiter de l'air pur et du silence de la nature, ce qui aura au moins le mérite de nous épargner les cris des gallinacés au petit matin. Les questions posées lors de l'examen de ce dossier en commission développement de la ville ont fait ressortir la nécessité de ne pas considérer les données de mesure de bruit comme acquises et nous nous devons d'être attentifs à ce qu'une mise à jour permanente de ces données soit faite au fur et à mesure des évolutions du paysage urbain. Je vois que j'avais déjà préparé la réponse à nos collègues du groupe de Droite qui doivent savoir que les mesures ne viennent pas de nous, qu'elles sont faites avec des moyens techniques qui ne sont pas les nôtres et que comme toutes mesures, de toute façon, il faut les discuter et les refaire d'une manière régulière pour qu'elles aient un sens. Donc après avoir dit qu'il reste encore beaucoup à faire et que notamment nous espérons que le plan de prévention en cours d'élaboration au niveau du département, tout comme le plan bruit de la communauté d'agglomération apporteront aussi un autre regard sur le sujet et après les quelques réserves méthodologiques précédentes, nous souhaitons souligner rapidement trois points. Rappeler tout d'abord - et ça sera aussi une réponse aux interventions précédentes - qu'en matière de bruit, et ça, c'est un constat qui est purement technique, la meilleure prévention est à la source. Autrement dit, c'est celui qui génère le bruit qui doit faire en sorte de l'atténuer dans toute la mesure du possible. C'est celui qui installe une batterie dans son appartement par exemple pour répéter sa future prestation au Tremplin qui doit isoler la pièce où il répète et non les voisins qui doivent se calfeutrer chez eux. De la même façon, ce sont d'abord les gestionnaires des grandes infrastructures à l'origine des nuisances sonores, que ce soit des routes ou des voies ferrées, qui doivent travailler à améliorer la sonorisation de leurs équipements. Ce qui nous conduit à cette deuxième remarque somme toute triviale : il n'est pas contestable qu'en matière de bruit, l'enfer, c'est les autres. Quelqu'un l'a dit ça. Et que les responsabilités des mesures de prévention reposent autant si ce n'est plus sur les collectivités autres que notre commune. Elles sont citées dans le rapport, que ce soit l'État, le Conseil Général, nos voisins comme la ville de Paris avec le périphérique ou Réseau Ferré de France. À nous de savoir dialoguer intelligemment avec eux et de les convaincre de mettre en œuvre les améliorations nécessaires. Enfin et pour conclure, n'oublions pas l'aspect anticipation de la prévention du bruit, en particulier dans les secteurs en rénovation de notre ville, à commencer par Ivry Confluences. À titre d'exemple proche de nous, la société du Grand Paris, dans le cadre du projet du Grand Paris Express, a constitué un groupe de travail fédérant toutes les parties prenantes au dossier, du STIF aux riverains en passant par les collectivités locales, groupe chargé d'évaluer les potentielles nuisances sonores et vibratoires - qu'il ne faut pas oublier, les vibrations, c'est du bruit à très basse fréquence - liées au chantier et à la future exploitation du métro. Même si les projets de tramway sur la RD5, de prolongement de la ligne 10 de métro ou de T Zen vers Ivry Confluences sont encore à l'état embryonnaire, il est indispensable d'avoir une réflexion qui précède ces aménagements en liaison avec ce qui est en train d'être construit ou qui le sera prochainement. L'ingénierie ferroviaire a aujourd'hui les moyens techniques de réduire très significativement les bruits et les vibrations émis par le trafic. C'est ensuite une question de prix, du prix que l'on est prêt à payer pour la tranquillité et la santé des habitants.

Et cela se jouera aussi dans le rapport qui s'établira entre la ville et les aménageurs de ces nouvelles infrastructures. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Pierre Chiesa. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Simplement sur les remarques qui ont été faites sur le plan bruit. C'est un plan qu'on adopte. Moi, je trouve assez normal que dans ce plan qu'on adopte, qui est une obligation réglementaire -Absolument, Stéphane Prat- qu'on intègre les actions déjà engagées et qu'on leur donne un sens et une orientation et qu'on les valorise aussi dans le cadre de ce processus. Et bien évidemment, j'imagine que ce plan bruit est possiblement évaluable et modifiable en fonction de nouvelles actions que la commune pourrait déterminer. Donc, il n'y a aucune raison de s'inquiéter. Ce n'est pas gravé dans le marbre et ça peut évoluer au fil du temps. Sauf que tu as raison Stéphane Prat, avec les millions qui nous arrivent dessus en ce moment (rire) on va avoir un peu de difficultés à engager de nouvelles actions. Mais pour autant, le plan peut évoluer, peut progresser et il n'y a pas de soucis là-dessus.*

Donc, je vous propose de soumettre aux voix cette délibération. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

B/ ARRÊTE les cartes du bruit du territoire d'Ivry-sur-Seine, et le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la commune d'Ivry-sur-Seine et **PRECISE** que le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) sera mis en ligne sur le site internet de la Commune.

(34 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

C) ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES**Extension de l'école Anton Makarenko**

Lancement de l'opération

Élection du jury de concours de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Méhadée Bernard

M. BOUYSSOU. - *«Je crois que maintenant, la parole est à Méhadée Bernard sur la question du groupe scolaire Makarenko et la désignation du jury de concours. À toi Méhadée Bernard.»*

Mme BERNARD Méhadée. - *« Merci, Philippe Bouyssou. Chers collègues, Mesdames, Messieurs, bonsoir. La restructuration de l'école Anton Makarenko est attendue depuis très longtemps, trop longtemps. Installée au cœur d'un quartier populaire classé prioritaire par la politique de la ville, un projet de restructuration, de démolition - reconstruction, d'extension de cette école a fait l'objet de nombreuses discussions et d'échanges sans jamais qu'ils puissent être concrétisés. D'autres écoles ont été construites, je pense notamment à Dulcie September, à Guy Môquet, à Rosa Parks et nous livrerons à la rentrée 2015 l'école Confluences prouvant si cela est nécessaire l'engagement ambitieux de notre municipalité pour la politique éducative de notre ville au service des enfants et des familles. Beaucoup de choses ont été dites, des promesses faites, mais aucun engagement clair n'a abouti. Tout cela a renforcé des attentes légitimes de la part des enseignants, des personnels et des familles. Mais aujourd'hui, au-delà de l'état des locaux dont l'appréciation sur la dégradation et l'inconfort peut différer en comparaison notamment à d'autres écoles plus anciennes, il y a un véritable besoin d'école dans ce quartier en pleine mutation. Avec le projet d'aménagement de la RD5 qui va voir sortir de terre de nombreux logements dans les années à venir, les analyses des services de la ville accompagnées d'une étude complémentaire de démographe ont fait apparaître une forte hausse de la fréquentation de l'école Anton Makarenko à la rentrée de septembre 2018. Ces études font état de la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil des élèves en passant de 20 à 33 classes. À partir de ces constats, le programme municipal Ivry au cœur a posé comme l'une des priorités du mandat d'aboutir à une restructuration de l'école Makarenko. C'est pourquoi dès le printemps dernier, nous avons lancé un groupe de travail avec tous les acteurs incontournables pour mener à bien un tel projet. Les services de la Ville bien sûr, l'enseignement, celui des accueils et des temps scolaires et de loisirs, le service des bâtiments communaux ainsi que le directeur de la maison de quartier du Petit Ivry que nous souhaitons associer à nos travaux au regard des passerelles existantes et de celles à créer ou à construire. Nous avons convié les directrices de la maternelle et de l'élémentaire, les enseignants et les parents d'élèves à définir et construire ce projet ensemble. Ce n'est pas un rattrapage ou une concession. C'est l'exigence politique essentielle de constructions partagées qui dépasse de beaucoup la question de l'école.*

On la retrouve par exemple dans la revue de projet citoyenne, dans les projets d'urbanisme, dans les actions menées par les maisons de quartier qui gèrent notre territoire, dans la campagne de mobilisation que nous avons lancée mercredi autour du slogan « ne nous laissons pas tondre » pour faire de la question des finances publiques une question politique majeure et partagée, afin de porter ensemble des luttes nécessaires au développement de nos politiques publiques et non des coups de rabet qui n'auront d'autres buts que de nous condamner à inaugurer les chrysanthèmes. Et c'est surtout la mise en œuvre à venir d'une coopérative citoyenne pour permettre à toutes celles et tous ceux qui veulent faire avancer les engagements du programme de faire des propositions et de les évaluer.

Alors, où en est-on de ce projet ? Lors des deux premières rencontres du groupe de travail, plusieurs scénarios ont été proposés. Nous avons exposé clairement et en transparence les contraintes de la ville : financières, matérielles, techniques et calendaires. Chacun a pu faire part de ses souhaits, ses envies, ses idées, ses propositions, ses rêves. Ainsi, malgré un certain mécontentement, légitime au regard de l'histoire de cette école, l'idée d'une démolition - reconstruction totale a été abandonnée, bien que portée avec vigueur par les parents d'élèves. Son coût exorbitant pour la municipalité, 33 millions d'euros sans compter le renforcement des carrières, le rend irréalisable au regard de l'austérité imposée par le Gouvernement à Ivry comme ailleurs. Il semble que pour lui, les politiques publiques ne soient ni utiles ni pertinentes, qu'elles ne participent pas de la solidarité nationale et encore moins du pacte républicain. À la suite de ces rencontres, nous avons donc retenu :

- le maintien des trois bâtiments existants, avec des travaux d'aménagement de cloisonnements nécessaires au vu de la transformation des réfectoires en salles de classe et en locaux partagés,*
- la construction d'un nouveau bâtiment adossé à la maternelle actuelle et occupant le terrain libre sur lequel étaient positionnés les modulaires déposés cet été, mais j'y reviendrai,*
- la requalification cohérente de l'ensemble du groupe scolaire, avec la restructuration des pignons, la mise en place de clôtures et l'aménagement d'un véritable seuil d'entrée à l'école élémentaire, esplanade publique liant l'école à la maison de quartier, l'inscrivant dans son territoire, ainsi que l'aménagement des cours de maternelles.*

Nous nous sommes fait accompagner d'une programmiste, comme nous le faisons lors de la construction d'une nouvelle école, pour nous aider à dimensionner convenablement le nouveau bâtiment dont tous les enfants de l'école bénéficieront. Ainsi, il permettra d'accueillir les deux salles de restauration, maternelle et élémentaire, des locaux adaptés, généreux et confortables pour les centres de loisirs, neuf classes de maternelle, une BCD, une salle de motricité, des sanitaires et des locaux annexes. Mais des dizaines de questions se posent pour affiner ce programme et écrire le cahier des charges à remettre aux trois équipes d'architectes en février. C'est pourquoi une fois par mois, nous réunissons le groupe de travail afin d'affiner les choses pour être au plus près des besoins. Parallèlement, nous avons entendu un certain nombre de remarques lors des premières rencontres sur les difficultés existantes dans les bâtiments actuels qui peuvent nuire aux conditions de travail. Je pense au chauffage, des interventions ont d'ailleurs eu lieu cet été, à l'ouverture des fenêtres, à la pause de films solaires, etc.

Nous avons proposé que soient listées toutes ces remarques afin que les services municipaux travaillent, dans le cadre des enveloppes budgétaires accordées aux travaux des écoles, à des solutions visant à une amélioration véritable de l'existant, et ce, sans attendre.

Concernant la construction du futur bâtiment, un calendrier des étapes du projet a été soumis au groupe de travail jusqu'à la rentrée 2018. Nous avons conscience que ce calendrier est serré, que les délais incompressibles ne jouent pas en notre faveur. C'est pour cela que sans courir, nous avons voulu partir à point en soumettant dès ce soir au vote du Conseil Municipal le lancement de ce projet. Concernant le coût de celui-ci, il est évalué à près de 15 millions d'euros, à quoi il faudra ajouter les dotations en matériel et en petits équipements, ainsi qu'une ligne budgétaire de fonctionnement. En effet, 20 classes, ce n'est pas 33. Et au regard des exigences que nous portons sur les taux d'encadrement, sur l'entretien des locaux, sur les conditions d'accueil des enfants à la restauration scolaire, nous aurons, pour que cette école soit en ordre de marche, à mettre en face des moyens humains nécessaires à l'épanouissement de toutes et de tous. Et c'est maintenant que tout commence : élaboration des besoins, définition du cahier des charges pour le concours de maîtrise d'œuvre, travail sur le bâtiment avec l'architecte. Voilà autant d'enjeux qui nous attendent. Bien évidemment, nous reviendrons vers les instances de décision que sont le bureau municipal, la commission accès au savoir et à la connaissance et le Conseil Municipal pour valider au fur et à mesure l'avancée des travaux. Nous pourrions décider d'ailleurs, puisque nous allons avoir à voter sur les membres du jury au sein de notre Conseil Municipal, de faire participer au jury de concours, en plus donc des élus et des personnalités qualifiées, sur le contingent des personnalités ayant un intérêt particulier pour le projet une représentation des parents et des enseignants. Vous l'aurez compris avec Ivry au cœur, nous mettons en commun toutes les énergies, les idées et les propositions pour construire ensemble cette école. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Méhadée Bernard. Y a-t-il des interventions ? Jeanne Zerner et Sandrine Bernard. »*

M. AIT AMARA. - *« Monsieur le Premier Adjoint, chères et chers collègues, Mesdames, Messieurs. L'avantage lorsqu'on est amené à s'exprimer sur une délibération portant sur une création - reconstruction d'un établissement public, c'est que cela permet au moins d'approfondir sa culture générale en se replongeant dans les biographies des personnages donnant leur nom à ces bâtiments. Si je suis familier du parcours de Rosa Parks, je l'étais beaucoup moins de celui d'Anton Makarenko. Après quelques recherches, j'ai donc appris que cet instituteur russe avait pris en 1920 dans la province de Kharkov en Ukraine la direction d'un établissement destiné à recevoir des adolescents délinquants, établissement qui le rendit célèbre sous le nom de colonie Gorki. D'après ses biographies, il a œuvré activement pour que les idées et les principes démocratiques soient reconnus dans la théorie et la pratique pédagogique. Cela ne l'empêchait pas cependant d'exiger des pupilles une discipline militaire. À la lecture de ces éléments, je me suis donc un peu inquiété et j'ai croisé les doigts pour ne pas retrouver dans l'exposé des motifs, un cahier des charges digne d'une prison ou d'une caserne militaire. A priori, rien de tout ça dans l'extension de l'école Makarenko, ce qui est plutôt rassurant. Pour revenir à des considérations plus sérieuses et plus concrètes, nous savons que les parents du Petit Ivry attendent depuis longtemps que la municipalité s'attaque à la rénovation de cet établissement déjà ancien, mais qui n'est pas non plus le plus vétuste. Il faudra bien un jour évoquer la situation des écoles Joliot Curie et Henri Barbusse. Le projet de restructuration de l'école Makarenko était déjà prévu lors de la précédente mandature.*

Malheureusement, la suppression de la taxe professionnelle avait contraint la précédente majorité à décaler le démarrage de ce projet. Cet investissement n'avait pas pour autant été abandonné. En effet, la cour de récréation de Makarenko a été refaite en 2011 et la luminosité et l'attrait des halls de l'élémentaire ont été améliorés l'année suivante. Décalé, le projet de restructuration a donc été réinscrit dans le programme d'Ivry au cœur. C'est avec surprise que peu de temps après les élections du printemps dernier, les nouvelles équipes municipales ont été accueillies à froid par la baisse massive des dotations de l'État. Pour autant, pas question de décaler une nouvelle fois le projet, car qui sait quelles mesures d'austérité ce gouvernement ou les prochains nous réservent pour les années à venir. D'autant que comme le démontre l'étude démographique commandée par la ville, le quartier est en pleine mutation en raison du très important nombre de logements qui ont ou vont être construits aux alentours de l'école. Il a néanmoins fallu revoir le projet à la lumière de la baisse des dotations de l'État. Je crois que le projet qui nous est exposé ce soir représente le meilleur compromis possible au vu de notre situation financière. Il a l'air de répondre également aux besoins de l'équipe éducative. Le projet de restructuration s'intègre dans une démarche haute qualité environnementale, qui, je le rappelle, n'est pas un label officiel, mais une marque propriété de l'AIMCC, le syndicat des fabricants de produits de construction. Ce n'est donc pas la panacée en matière de construction durable, mais c'est mieux que rien. Nous veillerons cependant à ce que les prochains projets d'équipements publics ne se contentent pas d'afficher simplement le logo HQE et affichent des ambitions plus élevées en termes de construction durable.

Sur le projet en lui-même, je note que la restauration des maternelles occupera deux étapes au futur bâtiment. Suite au débat que nous avons eu lors de la mise en place des rythmes scolaires, je rappelle que nous étions d'accord pour dire que le déjeuner doit être un moment de détente pour les enfants. Il est donc important de trouver le bon équilibre entre un nombre de couverts suffisant pour que les enfants puissent prendre le temps de déjeuner tranquillement sans pour autant faire des cantines usines, souvent très bruyantes et fatigantes pour les enfants comme pour le personnel. De la même manière, le choix de limiter les dimensions des classes pour un effectif maximum de 25 élèves peut être un bon moyen, en tout cas, nous l'espérons, de se prémunir contre toute tentative du Gouvernement de réduire le taux d'encadrement des élèves dans l'Éducation nationale. En effet, il est demandé aux académies de voir comment procéder à l'augmentation des seuils d'élèves par classe pour permettre davantage de suppressions de postes au prétexte que la diminution des effectifs dans les classes qui a été opérée ces dernières décennies n'aurait pas d'effets avérés sur les résultats des élèves. Or, on sait depuis la dernière étude PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves), à la dégringolade de la France, que les décisions d'augmenter les effectifs prises par la Droite lorsqu'elle était au pouvoir ont eu des conséquences gravissimes sur le niveau des élèves. À l'heure où on entend parler constamment des coupes budgétaires, l'éducation se trouve bien en première ligne face à la crise et cela concerne tout particulièrement les écoles situées en zones d'éducation prioritaire qui ont moins de ressources et où on réduit le nombre d'enseignants et d'assistants. Tout cela pour vous dire qu'au regard du contexte actuel, notre volonté doit être de rendre l'école la plus stimulante possible pour tous nos élèves, afin d'encourager leur assiduité et leur persévérance et de renouer ainsi avec la réussite scolaire.

Pour conclure, notre groupe votera bien évidemment en faveur des propositions qui nous sont faites ce soir. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Sandrine Bernard. »

Mme BERNARD Sandrine. - « Rebonsoir. Alors notre ambition, vous le savez, était d'aboutir à la reconstruction totale de l'école Makarenko. Reconstruction totale qui était fortement attendue par les habitants du quartier, qui était nécessaire au regard du bâti de la structure de l'école prévue initialement pour 40 ans et surtout qui était un signal fort, un symbole, pour un quartier qui cumule un certain nombre de difficultés et pour lequel les services publics, la présence des services publics et notamment d'un équipement comme une école est extrêmement important. Cependant, vous avez fait votre choix. Vous l'aviez annoncé plus ou moins pendant la campagne. La reconstruction étant transformée en restructuration, ceux qui voulaient, pouvaient aisément comprendre dès la campagne municipale que vous renonceriez à cette reconstruction totale. Alors aujourd'hui, ce qu'on nous propose, c'est une extension, une extension avec une restructuration des rez-de-chaussée des deux écoles existantes permettant d'augmenter le nombre de classes pour faire face aux besoins en capacité d'accueil, aux besoins liés aux livraisons de logements sur la ZAC 305 par la RD5. Donc, nous allons voter cette extension, elle est indispensable. Les chiffres sont extrêmement clairs à ce propos. Et d'ailleurs, il serait intéressant de nous dire comment on va pouvoir faire face dès 2016, dès 2017, aux arrivées d'effectifs sur le quartier. Puisque si j'ai bien compris, l'extension serait livrée pour la rentrée 2018. Donc ça, c'est une question importante, l'ensemble des écoles du quartier atteignant leur pleine capacité avant la livraison de cette extension. On a pris beaucoup de retard sur ce projet. Déjà en 2008, il y avait un projet de construction d'une nouvelle école qui a été abandonné. Suite à cela, on avait décidé de faire des travaux à Makarenko parce que l'attente se faisait longue et que les locaux se dégradèrent de manière conséquente. Donc, on a fait notamment la restauration de la cour en élémentaire et puis la mise en peinture de la maternelle pour redonner au moins de la qualité dans ces locaux. Sans toucher à la structure, aujourd'hui, il y a une question qui se pose encore, c'est la question de la structure des bâtiments existants. Dans les études qui nous avaient été présentées, cette structure ne permettait pas de restructurer l'école. Donc aujourd'hui visiblement, ça a changé. On doit avoir d'autres études. Il serait intéressant de nous les fournir. Ce n'est quand même pas une moindre question que de s'interroger sur l'estimation que vous avez faite de l'espérance de vie de cette école. Enfin, je ne sais pas quel est le bon terme, mais combien de temps peut-elle encore accueillir nos jeunes générations dans des conditions acceptables. Donc ça, c'est la deuxième question. On a convenu en commission démocratie qu'on ferait un petit papier pour mettre bien au propre nos questions de manière à être assuré d'avoir des réponses. Donc, on n'a pas encore les papiers ce soir, mais je ne doute pas que nous obtiendrions des réponses rapidement. Pour le reste, il est intéressant que le jury soit ouvert aux directeurs d'école ou à des enseignants ou à des parents, comme ça avait été le cas sur Rosa Parks. Je pense que leur expérience avait été extrêmement intéressante dans les choix qui avaient été les nôtres pour Rosa Parks. Donc, je ne doute pas qu'elles seront là très bénéfiques également. Je vous remercie d'avoir ouvert le jury aux groupes de la majorité et de l'opposition. C'est des signaux que vous faites depuis le début de ce mandat et je pense qu'il est quand même important de le souligner au-delà des procès d'intention qui sont faits parfois en Conseil. Je crois que c'est l'essentiel. Alors, un dernier point. Nous sommes assez étonnés de l'estimation financière que vous avez réalisée sur ces travaux. 15 millions d'euros, ça correspond à peu près à un montant de 6 000 € le m² hors foncier. Donc, ça nous paraît assez conséquent. Pour 15 millions d'euros, on construit des écoles neuves. Alors, c'est comme une école neuve, mais un petit peu plus conséquente que des écoles de neuf classes. Voilà ! Donc là-dessus, on sera attentif.

Je pense que la programmation à venir permettra d'éclairer et de préciser cette estimation, mais elle nous paraît d'ores et déjà conséquente, même si j'ai bien entendu qu'on intégrait les locaux de restauration et les locaux de loisirs pour l'ensemble du groupe scolaire de 33 classes. Je ne vais pas au-delà sur les questions qui sont nombreuses, qui se posent aujourd'hui, notamment sur l'organisation de ce futur groupe scolaire, puisque 33 classes, c'est très compliqué en termes d'organisation, de gestion, pour les enfants, pour les adultes qui s'occupent d'eux. Quelle organisation au niveau des écoles ? Est-ce qu'il y aura deux maternelles ? Deux élémentaires ? Une maternelle, deux élémentaires ? Je pense que ce seront des discussions qui seront menées avec la communauté éducative et sur lesquelles nous reviendrons prochainement. Donc, nous votons pour ce projet aujourd'hui, l'extension étant indispensable, malgré un regret de l'abandon de la reconstruction de l'école Makarenko. Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Jeanne Zerner. »*

Mme ZERNER. - *« Cher Philippe, chers collègues, Mesdames, Messieurs. L'histoire du groupe scolaire Makarenko est une longue histoire. Des hauts, des bas, des promesses, des chiffres avancés et puis retirés et aujourd'hui, le contexte budgétaire qui nous enserme de sa chape de plomb. L'austérité de notre cher gouvernement vient ici nous rappeler violemment que le temps est déjà bien loin où l'on pouvait s'accrocher à un rêve pour tous et le réaliser en étant sûr du soutien de la finance publique. Mais si aujourd'hui une exigence demeure pour le groupe Front de Gauche, c'est bien au moins le service public. Et voilà, l'essentiel : garder du service public et faire le maximum pour que chacun s'y retrouve. Pour que chacun s'y retrouve justement, nous avons tenu dès le début du mandat à ce que le projet Makarenko soit concrètement participatif, sans pour autant bercer d'illusions les personnes qui s'y impliquent. Notre outil est le groupe de travail présenté par Méhadée Bernard. Au terme de la dernière réunion de ce groupe, le choix a été fait après discussion avec les personnels de l'école maternelle de ne rien détruire et d'étendre le groupe scolaire alors qu'une autre option proposait de détruire le bâtiment de maternelle. Certains auraient même souhaité que les trois bâtiments soient mis à terre et on peut les comprendre. Mais ils connaissent parfaitement désormais les contraintes et savent pourquoi cette option-là n'est pas possible aujourd'hui. Et c'est en connaissance de cause qu'ils se sont finalement rangés à l'argument des enseignants de maternelle. Vous le voyez, nous tenons ici l'occasion de mettre à l'épreuve une de nos priorités : que les usagers des équipements, chaque fois qu'une marge de manœuvre est possible, une fois énoncées clairement toutes les contraintes d'un projet, je dis bien toutes, que ces usagers puissent ensemble débattre et participer pleinement aux décisions. D'ailleurs, les responsables de la maison de quartier récemment inaugurée seront désormais associés au groupe afin de pouvoir apporter leurs idées, leurs propositions, pour donner du sens et tisser le lien entre ces deux équipements essentiels du quartier. Ce mode de travail collégial devra rester exemplaire sur toute la durée du projet Makarenko. Et en tant qu'élue de quartier, tous ceux qui me côtoient le savent, c'est une de mes priorités. Ce mode de travail, c'est ce à quoi nous tenons avant tout, et notre programme le montre, notamment avec la coopérative citoyenne, ce doit être notre bâton de pèlerin tout au long de ce mandat. Aujourd'hui, c'est fondamental pour le groupe Front de Gauche et de mon point de vue personnel, c'est même vital. On se donne les moyens d'avancer différemment pour que chacun puisse s'appropriier un peu de chaque projet. Tenons la distance pour que le projet Makarenko soit un vrai exemple de démocratie participative et ce n'est pas un vain mot. »*

Donner les moyens aux gens de peser sur les décisions collectives, chacun à leur niveau, c'est déjà un peu relever la tête ensemble dans le quotidien et dans le concret. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Jeanne Zerner. Je n'ai plus d'autres inscrits, donc on va peut-être désigner les assesseurs. Mais simplement moi, deux remarques. D'abord, merci pour la qualité de vos interventions à toutes et à tous. Simplement, je demanderai en lien et sous l'autorité de Méhadée Bernard que l'administration nous produise quand même... parce qu'il y a une notion que tu as donnée Sandrine Bernard - ce n'est pas du tout pour polémiquer, je te rassure -, mais sur ce fait que l'école Makarenko et je t'enverrai la bio d'Anton Makarenko aussi, parce que ce n'est pas tout à fait ce que tu disais, mais on en discutera en off et sur la notion que cette école aurait été construite pour 40 ans seulement. Il y a un point sur lequel je te rejoins, c'est que ce n'est pas une école qui fait preuve d'un grand esthétisme et d'une grande recherche architecturale du point de vue de sa conception. Pour autant, elle n'est pas plus précaire dans sa structure de base que ne le sont des écoles comme Solomon, comme Eugénie Cotton, qui ont effectivement correspondu... Alors, je vais faire l'ancien combattant, excusez-moi, c'est peut-être le transitoire, l'intérim mais ça sort, ça, du livre blanc pour l'école qui avait été conçu par Fernand Leriche, je crois, qui était un adjoint au maire historique de la ville d'Ivry et qui a eu en charge l'école pendant assez longtemps. Et il avait fallu, au regard des événements démographiques dans ces années-là - ça devait être entre les années soixante et soixante-dix, je ne saurais plus dater exactement - pousser très loin la construction de nouvelles écoles dans un contexte budgétaire. Ça, c'est souvent cyclique. On n'était pas encore dans les lois de décentralisation et les recettes fiscales n'étaient pas ce qu'elles étaient. Et il avait fallu construire beaucoup d'écoles sur un modèle assez restreint, mais pour autant solide et pour autant qui dans son fonctionnement aujourd'hui pour les échos qu'on peut en avoir ne sont pas mauvais. Je vais dire par exemple, une école comme Solomon, il y a des difficultés comme partout, mais l'usage, l'utilisation quotidienne par les enfants et les équipes enseignantes reste quand même tout à fait confortable, correcte et en tout cas ne font pas d'échos. Donc, méfions-nous d'une chose... et j'aime bien ton enthousiasme que tu donnes, Jeanne Zerner, c'est qu'on va faire un truc pour de nouveau 40 ans et on va essayer même si c'est une restructuration et pas une reconstruction comme auraient pu le préférer effectivement les uns et les autres à un moment donné, ne laissons pas - et je pense que c'est important pour la population de ce quartier actuelle et future - entendre l'idée qu'on ferait un truc au rabais. Et alors certes, on a moins de moyens que ce qu'on aurait aimé pour faire une reconstruction, mais je le dis et je compte sur chacun des conseillers municipaux et conseillères municipales qui seront dans le jury de concours pour bien veiller à ce que ce ne soit pas au rabais. Et comme tu l'as souligné, Sandrine Bernard et je t'en remercie, 15 millions pour une restructuration, c'est loin d'être du rabais. Donc, on va faire une restructuration, mais qui aura du sens, du contenu et qui sera utile aux enfants et j'espère encore pour les 40 prochaines années qui viennent.*

Donc, on va désigner deux assesseurs. Allez, Valentin Aubry, si vous êtes d'accord pour venir dépouiller. On est obligé de faire comme ça ? Non, non, pardon. On est tellement bien ensemble que je voulais que ça dure plus longtemps. Donc, on va voter à main levée. Moi aussi, je suis satisfait qu'on se soit mis d'accord sur un bulletin de vote unique. Donc, vous l'avez tous dans votre sous-main. Je vais quand même redonner la lecture des noms. Dans les titulaires, nous avons Daniel Mayet, Tariq Aït Amara, Atef Rhouma, Régis Leclercq et Sandrine Bernard. Alors, le Maire m'a confié dans le soupçon de la confidentialité, mais je vous le révèle, que ce jury sera présidé par Méhadée Bernard. Bien sûr. C'est un scoop. Je disais ça parce que je trouvais que ce n'était pas très féminin les titulaires.

Et les suppléants, Jeanne Zerner, Catherine Vivien, Arthur Riedacker, Sébastien Bouillaud et Thérèse Pourriot. Donc, je vous propose que nous votions à main levée sur cette représentation du Conseil au sein du jury. Qui est pour ? Ah ! Ça, ça fait du bien. On a gardé le meilleur pour la fin. C'est parfait. Donc, je ne pose même pas la question de l'abstention et du contre, qui est un grand bonheur. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

C/ APPROUVE l'opération d'extension de l'ensemble scolaire Anton Makarenko à Ivry-sur-Seine et **DECIDE** de recourir à un concours de maîtrise d'œuvre, **FIXE** la composition du jury de concours et **FIXE** l'indemnisation des concurrents ayant remis une offre conforme sur la base du coût estimé de l'esquisse à 39 170,38 € HT, soit 47 004,45 € TTC par équipe de maîtrise d'œuvre.

(unanimité)

et **DESIGNE** comme suit les représentants du Conseil municipal comme membres du jury de concours :

Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> - Daniel Mayet - Tariq Aït Amara - Atef Rhouma - Régis Leclercq - Sandrine Bernard 	<ul style="list-style-type: none"> - Jeanne Zerner - Catherine Vivien - Arthur Riedacker - Sébastien Bouillot - Thérèse Pourriot

(unanimité)

AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

M. BOUYSSOU. - *« Alors, si vous pouviez être aussi sympathiques pour les affaires diverses ne faisant pas l'objet d'un rapport oral, ce serait bien mes chers collègues. Faites passer vos feuilles de vote s'il n'y a pas d'observation. On est d'accord ? Ah ! (rire) Je vous en prie M. Bouillaud, allez-y.*

M. BOUILLAUD. - *« Je vais essayer de faire bref, mais en même temps précis également. Sur les points donc relatifs aux finances, je vais commencer par le point 6 et l'admission en non-valeur sur les produits irrécouvrables. Comme j'avais pu l'exprimer en commission, nous aurions apprécié une répartition en nombre de dossiers et en nature de la somme qui nous est demandée ce soir d'admettre en non-valeur, qui est de 70 000 € et que nous abandonnons ce soir. Au sein de cette somme, quelle est la répartition entre les effacements de dettes demandées par le juge, les éventuelles liquidations judiciaires d'entreprises, les sommes minimales qui n'autorisent pas de poursuites, les comptes bancaires sans provision suffisante ou encore l'absence de renseignements permettant d'effectuer des poursuites. J'espère que nous aurons ces informations l'an prochain. Pour le moment, nous voterons contre ce point.*

Sur les points 4 et 5 qui concernent l'actualisation tarifaire, je suis heureux de constater que vous avez tenu compte de mes remarques et apports d'information que j'ai pu exprimer lors du précédent Conseil. En effet, ce soir, vous nous demandez d'augmenter les tarifs de la redevance spéciale et des droits de voiries de 0,3 %, conformément aux chiffres de l'INSEE. Lors du précédent Conseil, une délibération relative à la participation des usagers pour les activités soumises au quotient familial a conduit à augmenter le montant de 1,02 %. C'est, je cite, le taux d'inflation estimé pour 2014 par votre collectif de politique sociale. Dès lors, allez-vous reconnaître cette erreur d'appréciation sur les taux d'inflation retenus le 25 septembre dernier sur cette délibération et revenir sur cette délibération afin de ne pas rogner le pouvoir d'achat de tous les citoyens ivryens ? »

M. BOUYSSOU. - *« Pour faire dans le synthétique, la réponse est non. Voilà, comme ça, ce sera réglé. Sur ce que vous avez dit par rapport aux admissions en non-valeur, je vous signale que le rapport, comme je l'ai indiqué en début de séance, vous avez tous les documents, donc vous pouvez les regarder. Mais je suis assez d'accord avec vous sur le fait que dans les prochaines inscriptions en non-valeur, il serait souhaitable qu'on ait un classement dans les documents d'exposé de motif un peu plus précis que ce qu'on donne là. Je propose qu'on y travaille. Mehdy Belabbas, tu souhaites compléter ? Vas-y. »*

M. BELABBAS. - *« Oui et comme on vous l'avait indiqué en commission moyens, nous travaillons avec les services de la Direction des services financiers et le trésorier pour pouvoir avoir toutes ces informations-là et vous les aurez bien évidemment dans les meilleurs délais, M. Bouillaud. »*

M. BOUYSSOU. - *« M. Leclercq. »*

M. LECLERCQ. - *« Oui, on est plusieurs à intervenir. Après, je passerai le micro à ma collègue. Je voulais juste intervenir pour expliquer que sur certains sujets concernant le logement, espace public, nous avons voté contre. Qu'on ne nous dise pas qu'on est contre le logement social ou qu'on est contre les travaux menés par l'office HLM pour faire des travaux de réhabilitation, de réaménagement de parking. Ce vote contre s'explique sur deux choses. Sur la question de la surcharge foncière financée par la ville en contrepartie d'obtention d'appartements, je me suis déjà expliqué sur le sujet, donc je ne vais pas y revenir. Sachant que la ville, on vient de le dire, a besoin d'argent, donc cet argent pourrait peut-être servir à d'autres fins. Et sur la question de l'office HLM, la ville verse énormément d'argent à l'office HLM et nous avons demandé à être membres du conseil d'administration pour pouvoir avoir une vue sur la destination et l'utilisation de tout cet argent, qu'on nous a refusée. Donc, par contre, nous ne pouvons pas approuver des délibérations accordant encore des sommes à l'office HLM. »*

M. BOUYSSOU. - *« Comme c'est M. Leclercq qui distribue la parole. Je vous en prie, Mme Appolaire, ce sera un grand plaisir de vous entendre. »*

Mme APPOLAIRE. - *« Merci. »*

M. BOUYSSOU. - *« Allez-y. Nous vous écoutons. »*

Mme APPOLAIRE. - *« Moi, je voulais intervenir sur le point 25. Il y a quelque temps, M. Mangin avait approché notre groupe souhaitant que l'ensemble des élus d'Ivry soit présent dans une délégation pour rendre visite à Naâme Asfari son conjoint. Avec Régis Leclercq, nous étions d'accord pour que je représente notre groupe, d'autant que j'étais voisine et amie de Claude et Naâma. »*

Régis Leclercq l'avait confirmé en conférence des présidents au mois d'octobre. Nous attendions une réponse afin que je puisse faire faire un passeport vu que je ne suis pas titulaire. Nous n'avons plus entendu parler de cette délégation et nous avons été surpris lors de la réception du courrier que c'est entre vous que vous avez organisé. Nous nous abstiendrons donc pour cette question. »

M. BOUYSSOU. - *« Je comprends tout à fait votre remarque. Je vais caricaturer. J'espère que les amis qui sont mobilisés sur la question du droit du peuple du Sahara occidental à bénéficier de son indépendance ne s'offusqueront pas des raccourcis que je vais prendre. Il s'agit quand même d'un acte politique - et on peut être en désaccord avec cet acte politique d'ailleurs - visant à dénoncer la politique de la monarchie du Maroc à l'égard de ce territoire occupé, qui comme le Tibet - vous voyez ça va étonner tout le monde que je cause de ça - est l'un des derniers territoires encore sous un mandat d'occupation non reconnu par l'ONU. Il faut quand même le dire. Il s'agit d'aller manifester devant une prison et d'aller porter un témoignage de solidarité avec un prisonnier politique du Sahara occidental. C'est un acte politique. Je ne suis pas sûr qu'on ne mettrait pas en difficultés les groupes de la majorité municipale. Il s'agit d'aller manifester contre la politique du roi du Maroc. Je n'ai pas cru comprendre qu'un certain nombre d'organisations politiques présentes autour de la table partageaient ce point de vue. Il ne s'agit pas d'une dynamique de coopération internationale au sens où on les entend d'habitude et qui engage durablement les deniers de la commune sur des coopérations, auquel cas là, la question pourrait se poser. Mais je crois que l'engagement qu'on peut prendre ce soir un petit peu moral pour la suite des événements, c'est que là il s'agit d'un aller-retour à Rabah. Séverine Peter, je parle sous ton contrôle. Ce n'est pas un voyage d'études pour aller rendre visite dans les camps de réfugiés du côté algérien, etc. Le jour où ce type de délégation, je crois qu'on le souhaite tous, s'organisera, il sera important d'ouvrir à ce moment-là à tous les groupes du Conseil municipal y compris l'opposition, parce que c'est la rencontre avec la population, c'est le débat autour de cette situation. Mais le fait qu'on ne vous ait pas sollicités, je crains que notre ami Claude Mangin ait été un peu plus vite que nous sur un certain nombre de questions. Le fait que nous ne vous ayons pas sollicités, c'est aussi qu'on pensait vous mettre en difficultés sur une question politique de fond dont on sait que vous ne la partagez pas. Là, je suis un peu schématique sur les orientations politiques, mais c'est un peu comme ça. Donc, quand il y aura une démarche dans les camps de réfugiés, on ouvrira la délégation à tout le monde comme on l'a souvent fait pour des délégations de cette nature. Mais pour une manifestation à Rabah contre le roi du Maroc, je ne voudrais pas vous mettre dans une situation embêtante. Voilà ! M. Leclercq. »*

M. LECLERCQ. - *« Oui, non, ces précisions sont utiles. Par principe, nous ne prenons pas position en tant que groupe sur ce genre de sujet politique. Après, chacun individuellement d'entre nous peut avoir ses positions, ses points de vue. Et effectivement, c'est ce que j'avais dit à la conférence des présidents. Que d'habitude effectivement sur certains sujets, nous n'intervenons pas et nous ne prenons pas part ni aux visites ni aux votes. Là, il y avait des circonstances un peu particulières, mais c'est vrai que ce n'est pas la manière dont ça nous avait été présenté par Claude Mangin qui était plus d'aller rendre visite et d'aller solliciter une visite en prison qui peut-être n'était pas difficile ou pas obtainable, mais au moins d'aller effectivement devant la prison pour dire on veut rencontrer son mari, on demande à le rencontrer. Mais peut-être sur un sujet moins politique générale, donc j'en prends acte et je crois qu'on en reste là. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci beaucoup, M. Leclercq. Je n'ai pas vu s'il y avait d'autres interventions ? Ah, Thérèse Pourriot. Allez-y. »*

Mme POURRIOT. - « Alors, juste le point 12 sur le ravalement de façades. J'avoue que je ne comprends pas. On est dans une loi, enfin des textes réglementaires qui prévoient une simplification et donc nous, on maintient un dispositif qui a été considéré comme complexe. J'avoue que je ne comprends pas bien. Simplement, semble-t-il parce que dans le cadre du PLU, nous n'avons pas recensé l'ensemble des façades remarquables, etc., peut-être vaut-il mieux procéder au recensement de ces façades plutôt que de voter ce texte. D'expérience, je sais que c'est compliqué. C'est une déclaration de travaux, certes, mais ça veut dire un an après, il faut renvoyer ensuite des documents, cinq ans après, on revient encore sur le sujet. Je parle d'expérience. Donc, je suis opposée, nous sommes opposés donc à cette proposition. Je voulais intervenir ensuite concernant la participation sur les travaux de l'OPH. Deux types de points : il y a le point 16 et nous avons aussi le point 20. Sur le point 16, nous avons déjà fait une intervention, je crois que c'était au Conseil Municipal de juin, mettant en avant effectivement la difficulté pour l'OPH de faire face à tous les travaux de rénovation, de réhabilitation et la difficulté donc de l'OPH à agir conformément à ses missions. Donc la question que je soulevais étant plutôt le devenir de l'OPH. J'ai cru comprendre que Mehdy Belabbas partageait un peu mes inquiétudes puisque vous en avez parlé tout à l'heure. Donc, nous nous étions abstenus en juin. Donc sur ce point 16, nous nous abstenons également dans la mesure où pour l'instant, nous ne savons pas très bien où nous allons sur la façon dont nous allons conforter l'OPH, pour lui permettre de remplir toutes ses missions.

Concernant le point 20, c'est différent. Là, c'est une série d'interrogations que j'ai - c'est toujours très compliqué. Là, il s'agit de faire participer la ville aux travaux concernant la rénovation du parking Jeanne Hachette. Moi il me manque beaucoup d'éléments. Nous ne connaissons pas la destination de ce parking. Est-il ouvert au public ou est-ce simplement un parking pour les habitants de l'OPH ? Quelle est la contrepartie ? Dans ce cadre-là, est-ce qu'il y a des réservations, comme on le fait dans le cadre des logements ? Est-ce qu'il y a des réservations pour la ville qui permettraient éventuellement une ouverture au public ? Puisqu'on nous dit qu'il y a un problème de parking au centre-ville, pourquoi pas après tout. En plus, les coûts, l'investissement est quand même relativement élevé puisqu'il s'agit des travaux d'un montant de 875 000 €, ce qui veut dire à peu près 2 600 € par place de parking si j'ai bien calculé. Donc, c'est quand même relativement élevé. Donc, dans ce contexte et en l'absence de précisions, nous ne sommes pas favorables à cette subvention. Et autre point... non, je crois que j'ai fait le tour. »

M. BOUYSSOU. - « Donc, trois points où il y a abstention, vote contre. Sur deux des questions que vous avez évoquées, Thérèse Pourriot. Sur les ravalements de façades, je crois qu'effectivement, les services municipaux font le maximum pour que les délais de traitement des demandes soient réduits, on a intérêt d'ailleurs à ce que le patrimoine notamment privé dans la ville soit entretenu. Donc, on voudrait surtout ne rien faire pour retarder les prises de décision des propriétaires. Mais simplement quand on monte un échafaudage, qu'on fait un chantier sur la voie publique, si les services municipaux n'en sont pas alertés via la déclaration de travaux, ça peut quand même poser toute une série de problèmes.

Y compris lorsqu'un patrimoine réentretenu est requalifié comme cela se fait parfois, ce n'est pas mon collègue Mehdy Belabbas qui me contredira, mais la commission communale des impôts directs doit aussi trouver une trace de ces requalifications des patrimoines pour une reclassification dans le registre fiscal. »

Mme POURRIOT. - *« Ce n'est pas la même chose. Vous parlez de deux choses différentes. »*

M. BOUYSSOU. - *« C'est sur la base des déclarations de travaux classés CIT travail quand même. Et si on n'en pas la trace... Mais vous allez me corriger sur ce point, Thérèse Pourriot. Allez-y. »*

Mme POURRIOT. - *« Non, on ne parle pas de la même chose. Là, on parle de ravalement de façades. Certes, s'il y a pause d'échafaudages, la déclaration en mairie est obligatoire. La pose d'échafaudage sur l'espace public, ça, c'est une obligation. Pour le reste et il n'y a pas un caractère d'obligation. Là, l'argument qui est évoqué, c'est que l'inventaire des façades remarquables n'a pas été fait dans le cadre du PLU, donc puisque ça n'a pas été fait, eh bien, on généralise la déclaration de travaux. Certes, ça peut assez vite quand on le dépose en mairie, mais un an après, on vous resollicite pour vérifier que vous avez bien fait les travaux en conformité et cinq après, on revient et je parle en connaissance de cause. Donc, je dis simplement, nous avons une possibilité de simplifier la vie administrative des citoyens, simplifions. Ce n'est pas compliqué ce que je dis. »*

M. BOUYSSOU. - *« Écoutez, Thérèse Pourriot, il faut que vous soyez plus assidue en commission et que vous posiez les questions à ce moment-là parce que vous nous mettez dans l'embarras. Parce qu'on n'est pas à votre niveau sur le sujet et on est bien ennuyé. Mais donc, nous prenons acte de vos questions. L'administration sous l'autorité de Romain Marchand va bien examiner ça et vous aurez une réponse dument argumentée en commission. Comme on a fait des procès d'intention en début de séance et que je veux finir sur un truc un peu « I love Thérèse Pourriot » (rire), est-ce que ça t'ennuie, Romain Marchand, si on suspend cette délibération ? Bon, eh bien, écoutez, remettons cette délibération sur laquelle Thérèse Pourriot vous nous avez mis en grandes difficultés au mois prochain et d'ici là, vous aurez l'occasion, avec notre camarade Romain Marchand, d'aller plus à fond dans cette question de ravalement de façades dont personne autour de la table n'a besoin ce soir. Je tiens immédiatement à le préciser. (rire) Y a-t-il d'autres interventions sur les questions à l'ordre du jour ? Non. Eh bien, écoutez, bonne fin de soirée. Pardon ? Ah, le parking Jeanne Hachette, oui, bien sûr. Le parking Jeanne Hachette est un parking commun à l'OPH qui répond à la tour Raspail, mais qui répond aussi aux copropriétés des parallèles. Et donc, sa réhabilitation intéresse un ensemble de questions, mais il n'est pas public et nous n'avions pas envisagé de troquer des places contre cette subvention. Mais si tu le veux bien, on en rediscutera au conseil d'administration de l'office qui sera un lieu plus attentif et plus approprié. Merci. »*

LE CONSEIL,

1/ DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Monsieur Didier Jean-Pascal, régisseur titulaire de la régie de recettes des tennis municipaux pour un montant de 108,00 € suite à l'application erronée du tarif fixé par le Conseil municipal du 24 mai 2012.

(40 voix pour et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

2/ AUTORISE le Maire à solliciter tous les dispositifs de financement existants auprès de la CAF, du Conseil général et des autres partenaires potentiels, pour la réalisation du projet de crèche multi-accueil dans la ZAC Ivry-Confluences.

(unanimité)

3/ FIXE les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux à compter du 1er janvier 2015.

(34 voix pour, 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

4/ FIXE à compter du 1er janvier 2015 les tarifs annuels de la redevance spéciale de collecte et de traitement des déchets des industriels, commerçants et artisans dite "redevance spéciale des bacs roulants", en y intégrant le tarif applicable à la collecte de verre.

(unanimité)

5/ FIXE à compter du 1er janvier 2015 à 0,266 € le taux de l'unité de taxation des droits de voirie figurant à la nomenclature et les tarifs de la "Foire à la Bricole" pour 2015 (+ 0,3 % environ par rapport à 2014) et DECIDE en ce qui concerne les tournages de films :

- d'augmenter d'environ 0,3 % le montant des prestations facturées (hors occupation du domaine public),
- du maintien de l'exonération du paiement de l'ensemble des droits liés aux tournages de films pour ceux réalisés dans le cadre de projets d'écoles,
- du maintien de l'abattement de 50 % pour les films d'une durée inférieure à 59 minutes, hors films à vocation publicitaire,
- de facturer tout tournage constaté sans qu'il ait fait l'objet d'une autorisation préalable de la Ville conformément au barème en vigueur, facturation à laquelle s'ajouteront le montant correspondant à 4 h de « Mise en œuvre technicien » ainsi que le doublement des droits figurant dans la nomenclature des droits de voirie (conformément à cette dernière),
- de l'ajout de tranches supplémentaires dans le tarif lié à la taille de l'équipe (comédiens + techniciens + figurants),
- de l'ouverture du dispositif d'abattement de 50 % aux projets faisant l'objet d'une aide financière de la Ville (Coup de pouce) du Conseil Général du Val-de-Marne ou encore du Conseil Régional d'Île-de-France,
- de l'ajout au barème d'une ligne « prestation spéciale de collecte des déchets ».

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

6/ DECIDE d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur les états, dressés par Monsieur le Trésorier Municipal à la somme de 70 000,00 euros.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

7/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2013 relatif à la ZAC du Plateau présenté par l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

8/ APPROUVE l'avenant au protocole permettant de poursuivre la première phase de l'opération de renouvellement urbain Gagarine-Truillot par l'augmentation de l'enveloppe financière de subvention de l'ANRU, portant son montant de 1,4 M€ initiale à 5M€.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

9/ Point retiré de l'ordre du jour.

10/ Point retiré de l'ordre du jour.

11/ DECIDE l'acquisition à titre gracieux, à la société dénommée Sodéarif (ou tout substitué) d'un volume (non encore défini), dépendant de l'ensemble immobilier devant s'édifier sis 22/24/32 rue Ledru Rollin et 65 avenue Danielle Casanova à Ivry-sur-Seine, sur les parcelles cadastrées section G n° 26, 39p (division cadastrale en cours), 50 et 51 et comprenant les futurs voiries et aménagements paysagers qui y seront réalisés, pour une superficie de 2981,75 m² environ.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

12/ Affaire reportée au prochain Conseil municipal.

13/ DEMANDE au Préfet l'instauration d'un périmètre d'études sur le site délimité par le boulevard du Colonel Fabien, les rues Jean Mazet/Maurice Gunsbourg et le futur cours (îlot « Le Monde ») à Ivry-sur-Seine, au sein duquel l'autorité compétente aura la possibilité de sursoir à statuer aux demandes d'autorisations de travaux, de constructions ou d'installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de futures opérations d'aménagement.

(34 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, Sandrine BERNARD, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

14/ ABROGE la délibération du 28 juin 2012 et **ACCORDE** la garantie communale à la société Les Résidences de la Région Parisienne pour le remboursement de 2 prêts d'un montant total de 2 500 000 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France destinés à financer la construction de 31 logements locatifs intermédiaires 89 avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC)

15/ ACCORDE la garantie communale à la SA HLM IDF Habitat pour le remboursement de 8 prêts d'un montant total de 4 992 000 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 77 logements dont 39 logements locatifs familiaux et à accessibilité renforcée et 38 logements jeunes actifs situés 7-13 Avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine et **ACCORDE** une subvention de 245 000 € à la SA HLM IDF Habitat pour la construction de 77 logements dont 39 logements locatifs sociaux et 38 logements jeunes actifs situés 7-13 Avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC)

16/ ACCORDE, au titre de l'année 2014, une participation supplémentaire à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 400 003 € qui sera effectuée aux travaux dans les cités et dans l'amélioration de la gestion de proximité.

(34 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

17/ ACCORDE une participation de 30 000 € à l'OPH d'Ivry pour l'année 2014 dans le cadre de la mise en place d'une maîtrise d'œuvre urbaine sociale (MOUS) dans le cadre de la démolition du bâtiment Gagarine, AUTORISE le Maire, sous réserve de l'inscription des crédits au budget communal, à prendre les dispositions nécessaires pour procéder au versement d'une participation complémentaire, pour l'année 2015 en fonction des bons de commande établis par l'OPH et du nombre de familles préalablement diagnostiquées pour un suivi social dans ce cadre et PRECISE que la MOUS sera financée à hauteur de 50% par l'ANRU dans la limite d'un plafond d'assiette de 120 000 €, les 50% restant étant pris en charge comme suit : 40% par l'OPH, 60% par la ville d'Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

18/ ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour le remboursement des prêts d'un montant total de 3 932 859 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 33 logements sociaux sis 33 rue Saint Just à Ivry-sur-Seine et ACCORDE une subvention de 231 000 € à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour la construction de 33 logements 33 rue Saint Just à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC)

19/ APPROUVE la charte Aménagement-Transport, son programme d'actions et la poursuite de la démarche partenariale concernant la mise en service du tramway Paris-Orly (T9).

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

20/ ACCORDE une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 313 333 €, qui sera affectée aux travaux de modernisation du parking Jeanne Hachette.

(34 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, Sandrine BERNARD, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

21/ APPROUVE la convention avec l'association TissEco Solidaire relative à la collecte séparée des Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures (TLC) et INSTITUE une redevance d'occupation du domaine public par les conteneurs en apport volontaire pour la collecte des Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures (TLC) et en FIXE le montant forfaitaire à 10 € par conteneur et par an sur toute la durée de la convention.

(unanimité)

22/ APPROUVE la convention d'objectifs triennale avec l'association Ne pas Plier et PRECISE que, pour l'année 2014, le montant de la subvention accordée par la Ville est de 10 000 €.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC)

23/ EMET un avis favorable à la demande présentée au Préfet du Val-de-Marne par la société FNAC DIRECT, 9, rue des Bateaux-lavois à Ivry-sur-Seine, pour lui accorder l'autorisation d'employer du personnel les dimanches 30 novembre, 7, 14, 21 décembre 2014 et 4 janvier 2015.

(39 voix pour et 5 voix contre : M. TAGZOUT, Mmes KIROUANE, SIZORN, MACEDO, OUDART)

24/ PREND acte de la communication du rapport d'activités 2013 du SIFUREP
(Affaire non sujette à un vote)

25a/ APPROUVE le départ, du 30 novembre au 2 décembre 2014, d'une délégation présidée par Madame Séverine Peter, Adjointe au Maire aux questions internationales, au Maroc pour soutenir la résolution des Nations Unies pour le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui ainsi que Monsieur Ennäama Asfari, Ivryen, emprisonné pour ses actions et son implication en faveur de l'autodétermination du peuple Sahraoui, **ACCORDE** un mandat spécial à Mesdames Séverine Peter, Méhadée Bernard, Monsieur Medhy Belabbas, Adjointes au Maire ainsi qu'à Monsieur Saïd Hefad, Conseiller municipal délégué afin qu'ils se rendent au Maroc du 30 novembre au 2 décembre 2014 pour soutenir Monsieur Ennäama Asfari emprisonné pour ses actions et son implication en faveur de l'autodétermination du peuple Sahraoui, et **PRÉCISE** qu'un ordre de mission est accordé à Monsieur Christophe Menuel, Directeur général adjoint.

(34 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, Sandrine BERNARD, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

25b/ ACCORDE une prise en charge aux frais réels des frais de transport, d'hébergement et de restauration et sur présentation des pièces justificatives, pour Madame Claude Mangin, présidente de CORELSO, qui se rendra au Maroc du 28 novembre jusqu'au 2 décembre 2014 en vue d'accompagner la délégation municipale pour soutenir la résolution des Nations Unies pour le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui ainsi que Monsieur Ennäama Asfari, Ivryen, emprisonné pour ses actions et son implication en faveur de l'autodétermination du peuple Sahraoui.

(34 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, Sandrine BERNARD, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

26/ AUTORISE le remboursement aux frais réels de l'hébergement de l'agent Leslie DAREL, responsable jeune public du Luxy, durant le Festival international d'Annecy 2015, sur production de pièces justificatives, et pour un montant maximum de 120 €.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

27/ SOLLICITE une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France dans le cadre d'un enseignement artistique, option obligatoire de spécialités audiovisuelles dans le cadre de la convention passée avec le lycée Romain Rolland.

(unanimité)

28/ DECIDE, en cas de perte de la carte d'abonnement « amis du Luxy », la gratuité de son remplacement.

(unanimité)

29/ APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de 500 € à l'association Société des études Robespierriennes afin de soutenir l'organisation de la représentation de la pièce de théâtre d'André Benedetto Thermidor-Terminus qui a eu lieu le 7 novembre 2014 à l'Auditorium Antonin Artaud d'Ivry.

(34 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, Sandrine BERNARD, POURRIOT, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE)

30/ ACCORDE une indemnisation aux 4 familles concernées par la perte des bagages de leurs enfants durant la classe de pleine nature à Héry sur Ugine du 17 au 26 mars 2014, pour un montant total de 2 015,78 €.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

31/ AUTORISE en 2014 le versement d'une participation financière de la Ville aux familles Ivryennes concernées par le dispositif d'aide aux séjours (enfants et adultes présentant un handicap), établie selon l'âge et l'activité professionnelle des demandeurs et sur production des états justificatifs auprès de l'ordonnateur, comme suit :

(unanimité)

32/ APPROUVE la convention avec l'Association Adoma relative à la mise en place d'une permanence « accès aux soins » au Village de l'Espoir sis 5 rue Albert Einstein à Ivry dans le cadre d'une action spécifique menée par le Centre Municipal de Santé sous la forme de la mise en place d'une permanence hebdomadaire.

(unanimité)

33/ APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens pour 2014 avec l'Agence Régionale Ile-de-France dans le cadre du contrat local de santé.

(unanimité)

34/ APPROUVE la convention avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne pour l'année 2014 permettant la mise en œuvre et le financement des Expérimentations des Nouveaux Modes de Rémunération des professionnels de santé du Centre Municipal de Santé.

(unanimité)

35/ APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France pour l'année 2014 permettant la mise en œuvre et le financement du projet PASS ambulatoire bucco-dentaire via le Centre Municipal de Santé.

(unanimité)

36/ ACCORDE une participation financière d'un montant de 7 500 € au profit du Fonds de Solidarité Habitat (FSH), géré par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, au titre de l'année 2014.

(unanimité)

37/ APPROUVE la convention d'objectifs avec l'EPSMSI Ivry/Vitry pour les années 2014, 2015 et 2016.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC)

38/ DECIDE la création de 15 postes (10 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet, 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps complet, 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet, 1 poste de rédacteur territorial, 1 poste d'administrateur territorial) à compter du 1er décembre 2014 et DECIDE la suppression de 14 postes (12 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet, 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet, 1 poste d'attaché territorial) à compter du 1er décembre 2014.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

39/ DECIDE la création de 19 postes (18 postes d'adjoint d'animation de 1ère classe par transformation de 18 postes d'adjoint d'animation de 2ème classe, 1 poste d'assistant de conservation principal de 2ème classe par transformation d'1 poste d'assistant de conservation) à compter du 1er décembre 2014.

(unanimité)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} septembre au 31 octobre 2014.

LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE A 22H30

LA SECRÉTAIRE

POUR LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU